



AFRICAN MEDIA BAROMETER

The first home grown analysis of the
media landscape in Africa



CAMEROON 2018

English





AFRICAN MEDIA BAROMETER

The first home grown analysis of the
media landscape in Africa

CAMEROON 2018

English Version

Published by:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

fesmedia Africa

Windhoek, Namibia

Tel: +264 61 417523

E-mail: info@fesmedia.org

www.fesmedia-africa.org

© This work is licensed under the Creative Commons' Attribution-NonCommercial – ShareAlike 2.5 Licence.

ISBN: 978-99945-77-64-4

The sale or commercial use of all media published by the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) and Media Institute of Southern Africa (MISA) is prohibited without the written consent of the FES and MISA.

The findings, interpretations and conclusions expressed in this volume do not necessarily reflect the views of the Friedrich-Ebert-Stiftung or *fesmedia* Africa. *fesmedia* Africa does not guarantee the accuracy of the data included in this work.

CONTENTS

<u>SUMMARY</u>	4
<u>SECTOR 1</u> Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted	9
<u>SECTOR 2</u> The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability	23
<u>SECTOR 3</u> Broadcasting regulation is transparent and independent; the State broadcaster is transformed into a truly public broadcaster	34
<u>SECTOR 4</u> The media practise high levels of professional standards	41
<u>THE WAY FORWARD</u>	50

The African Media Barometer

The African Media Barometer (AMB) is an in-depth and comprehensive description and measurement system for national media environments on the African continent. Unlike other press surveys or media indices the AMB is a self-assessment exercise based on home-grown criteria derived from African Protocols and Declarations such as the Declaration of Principles on Freedom of Expression in Africa (2002) by the African Commission for Human and Peoples' Rights. The instrument was jointly developed by *fesmedia* Africa, the media project of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in Africa, and the Media Institute of Southern Africa (MISA) in 2004.

The AMB is an analytical exercise to measure the media situation in a given country which at the same time serves as a practical lobbying tool for media reform. Its results are presented to the public of the respective country to push for an improvement of the media situation using the AU-Declaration and other African standards as benchmarks. The recommendations of the AMB reports are then integrated into the work of the 19 country offices of the FES in sub-Saharan Africa and into the advocacy efforts of other local media organisations such as MISA.

Methodology and Scoring System

Every three to four years a panel of 10-12 experts, consisting of at least five media practitioners and five representatives from civil society, meets to assess the media situation in their own country. For 1½ days they discuss the national media environment according to 39 predetermined indicators. The discussion and scoring is moderated by an independent consultant who also edits the AMB report.

After the discussion of one indicator, panel members allocate their individual scores to that respective indicator in an anonymous vote according to the following scale:

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator

In 2009 and again in 2013 some indicators were replaced to align with changes in the media landscape. Consequently, in some instances, the comparison of indicators of previous reports is not applicable (n/a), as the indicator is new or has been amended considerably.

The sum of all individual indicator scores is divided by the number of panel members to determine the average score for each indicator. These average indicator scores are added up to form average sector scores.

Outcome

The final, qualitative report summarises the general content of the discussion and provides the average score for each indicator. Panellists are not quoted by name in the report, in order to protect them from possible repercussions. The reports can be used as a tool for possible political discussion on media reform.

In countries where English is not the official language, the report is published in a bilingual edition.

In facilitating the AMB, the FES (and MISA, in SADC countries), only serves as a convener of the panel and as guarantor of the methodology. The content of the discussion and the report is owned by the panel of local experts and does not represent or reflect the view of FES or MISA.

By the end of 2018 the AMB had been held in 31 African countries, in some of them for the fifth time already.

Luckson Chipare
Regional Director
Media Institute of Southern
Africa (MISA)
Windhoek, Namibia

Sara-Nathalie Brombart
Director
***fesmedia* Africa**
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek, Namibia



See above 31 AMB Countries (2005-2018)

African Media Barometer Cameroon 2018

Summary

Cameroon's Constitution is inspired by the Universal Declaration of Human Rights, the Charter of the United Nations, the African Charter of Human and Peoples' Rights, and other international treaties and conventions. It guarantees freedom of expression; including freedom of association, of religion, media, and the right to strike.

Cameroon passed a Social Communication law in 1990. This law lays down the legal framework under which media freedom is exercised. It also provides basic definitions of media practices, media practitioners, and lays conditions for licensing broadcasting. Some critics say that these conditions can be restrictive at times, in particular, the financial aspect. They also refer to the notion of 'breach of public order', a notion vaguely defined in the law. In conclusion, they deem that the law is not thorough, and advocate the enactment of a Media Act that addresses the practice of journalism in the country.

In practice, people still 'look over their shoulders' or 'mind their language' when speaking in public. It can be risky to speak the truth in certain circumstances. In one case, a journalist was sentenced to jail by a military court for withholding information from the authorities. The existence of an anti-terrorism law makes it difficult for journalists to know what to safely report. This is particularly true with the activities of the Islamic organisation, Boko Haram, and the independence movement in the Anglophone regions of the country. In these regions, the authorities sometimes shut down the internet to limit the use of social media to share information.

Speaking on freedom of expression, some panellists insist that people must be careful when they speak to avoid finding themselves on the 'wrong side'.

Some panellists believe that with an open constitution, the authorities have enacted insidious pieces of legislation that restrict freedom. Cameroon-born American citizen, Patrice Nganang, was detained for several weeks for allegedly threatening the head of state in a Facebook post. Mr Nganang had been visiting the troubled Anglophone regions. There are also criminal libel and secrecy laws. In early 2018, 16 government officials were arrested under these laws; accused of leaking confidential documents.

The authorities can also use the penal code to address media offences such as libel and defamation. However, these offences are now generally dealt with by the National Communication Council (NCC), which can shut down media outlets or ban journalists. Some panellists contend that the NCC does not always bow to

instructions from 'above' and strives to work independently. However, the overall view is that it is dominated by the government.

Cameroon has ratified most regional and international instruments on freedom of expression but does not always honour them.

By law, print publications do not require authorisation, but the practical procedures amount to a *de facto* authorisation. A newspaper needs a prefectural receipt before it can claim full legal existence.

In principle, the confidentiality of information sources is guaranteed by law (Act 50 of the Social Communication law of 1990). In practice, security forces use all kinds of technicalities to pressure journalists into giving away their sources. Even private organisations are keen to know journalists' sources when they are attacked by the media. Panellists pointed out that the media have developed more and more resistance to the pressure to 'give up' their information sources.

Public information is not readily available in Cameroon. There is no freedom of information act that can guarantee access to public information, and therefore, journalists rely on whistleblowers or personal relations. They feel vulnerable in their efforts to cross-check any information as they can be challenged to justify how and where they got the information in the first place.

Cameroon has no administrative requirements for registering blogs and websites. Since 2017, the authorities have, at least twice, blocked access to the internet in the troubled Anglophone regions. The move was intended to make it difficult for independent activists to circulate information, but there were complaints in the regions that the government was punishing everybody for the actions of a few. A law was passed in 2015 that empowers government agencies to shut down websites.

There is no real synergy between the media and Civil Society Organisations (CSOs). In fact, CSOs tend to view the media as corrupt and unreliable.

Legislation on the media is government-driven and any attempt to open concertation is looked upon as suspicious by media practitioners.

In Cameroon, media outlets have mushroomed since the liberalisation of the sector – in the 1990s for print media and in 2000 for the audiovisual sector. In 2016, the country boasted 600 newspapers, 120 radio stations and 60 television channels for a population of 22 million people. Radio is still the most popular news source because of its wide coverage and accessibility. Newspapers have suffered a sharp decline in circulation, with most of them down to a few hundred. Online news is still a small fraction of the media but is growing fast.

Due to the troubles in the English-speaking regions, authorities have banned the *Southern Cameroons Broadcasting Corporation* (SCBC) because of its Anglophone separatist leanings. Cable and satellite television distributors in the north-west region have been arrested for including the SCBC in their bundles.

Radio France International and the *British Broadcasting Corporation* transmit locally on FM. *Cameroon Tribune*, the newspaper published by the state, suffers direct interference in its operations. Its top management is appointed by the government and placed under the supervision of the Ministry of Communication.

The Social Communication law of 1990 seeks to improve transparency of media ownership. However, there are loopholes that make it easy to hide owners' identities. Some panellists suspect that public office holders' own media outlets. The law tries to restrict media concentrations and monopolies, but here again, it is largely ignored. At least two media concentrations are well-known; the Anecdote group owns *Vision 4 TV*, *Satellite FM* and *L'Anecdote* newspaper, while *La Nouvelle Expression*, *Equinoxe TV* and *Radio Equinoxe* belong to the same owner.

Although there is a diverse media landscape in Cameroon, there is no clear policy to make the sector sustainable. Media organisations are, at best, struggling. The government has instituted a yearly cash handout to media organisations of about 150 to 250 million Central African (CFA) Franc's (about 270,000 to 450,000 USD), which is far from enough given the hundreds of media outlets that are entitled to a share of that amount.

Male voices and concerns are dominant in media content. This is a reflection of the Cameroonian society at large. Men rule public life. When women are in the news, they usually feature in domestic issues such as infant and maternal mortality, rape, adultery, prostitution, poverty and disease outbreaks. The number of female journalists in newsrooms is on the rise, particularly on TV, but despite this, female journalists are generally assigned to cover 'beats' such as health, entertainment, beauty, culture and society; which are not considered newsworthy.

The state broadcaster makes an effort to fairly represent the voice of society. Its regional stations provide local programming and broadcasts in local languages. This is not always the case in the private media, where some newspapers tend to lean towards a specific ethnic group.

Politics dominates news coverage in Cameroon. There are notable efforts to cover investigative stories, but the fear of getting 'on the wrong side' sometimes limits those efforts. Moreover, newsrooms often lack the skills and resources to undertake investigations. Private broadcasters seem more concerned with gaining a large audience, and therefore air programmes that appeal to the wider public.

Cameroon has passed several laws to regulate the Information and Communication Technologies (ICT) sector. Despite this, the driving force here is the need to protect people from the rapidly evolving sector rather than a desire to promote ICT.

The government uses its 'advertising muscle' to push media organisations to toe the line. When a media outlet receives advertising from the government, they can wait up to a year before payment is received. In the meantime, these outlets have to choose what stories to report on carefully in order to receive

the funds. Some panellists commented that the government tries to influence advertising from private companies. An example to emphasise the shrinking size of the advertising market are mobile phone companies (who represent a large size of the market), that are now using their own services to reach customers.

In Cameroon, broadcasting is regulated by a decree of the prime minister issued in 2000. Since then, two TV channels have been issued broadcasting licences. The rest operate under a regime called 'administrative tolerance', which makes them vulnerable. The country has no broadcasting commission. The NCC, whose members are appointed by the president of the republic, concerns itself with ethics and standards, and has shown surprising resistance to political pressure. However, it has not yet been able to shrug off the image of being used as the hand of the government to stifle the media. This is due to heavy-handed sanctions taken against media outlets and media practitioners. In addition, the NCC has also proven powerless in managing a fair distribution of airtime between political parties during electoral campaigns – the ruling party and its candidates continue to dominate the electoral news on the state broadcaster, *Cameroon Radio and Television* (CRTV). CRTV's board is appointed by the head of state and is chaired by the minister of communication. While its editorial policy aims to promote the government's agenda, there are some timid attempts to push the line. CRTV's budget is far from enough to cover its running costs. It obtains its revenue from state subsidies, advertising and taxes. Nonetheless, despite its limited resources, CRTV covers a wider range of subjects and communities than any other media outlet.

Looking at the overall media landscape, panellists stated that the quality of news reports is dismal. Stories are often incomplete, not cross-checked, and sometimes simply made up. Behind some reports there is a political agenda. Only a handful of journalists strive to maintain professional standards. There are four voluntary codes of ethics in Cameroon which are not really enforced. All attempts to enforce a code of ethics have failed so far.

Journalists generally receive very low salaries or none at all. Where they exist, salaries are sometimes irregular. There are cases where journalists must earn their income from tips and handouts when they are covering stories. Only staffers of the public sector enjoy a relatively high and regular income. In these conditions, corruption has rapidly developed in the industry. Tips and bribes are called *gombo* (*okra*) or *final communique*. Journalists do not just accept bribes: they demand to be bribed by event organisers, public officials, etc. At one time, the Ministry of the Economy had 500 million CFA (nearly 1 million USD) in its annual budget for 'servicing the press'.

Cameroon has several professional associations and unions for journalists, but they have a limited impact. When they are too vocal, they can be seen as troublemakers by the authorities and media owners. In an effort to stay employed most journalists choose to stay away from their activities.

Self-censorship is widespread in the Cameroonian media. For instance, journalists have to be careful when reporting on the Anglophone separatist movement for fear of reprisals by the authorities or from the separatist movement itself. Advertisers or economic partners are also treated with care.

Opportunities for training continue to expand in Cameroon with the establishment of new schools and institutions. Some universities also offer formal training. National and international organisations sometimes organise training on specific modules – abroad or at home. The CRTV runs a training school for journalists, producers, camera operators and related personnel.

There is no clear-cut policy to discriminate for, or against, any social group. In some media outlets, the staff tend to originate from the same region as the owner. CRTV may be the one exception. The corporation has encouraged women to cover sports and strives to promote the empowerment of women, with its management now including eight female senior executives out of 34, a huge leap from recent years when there were only one or two.

SECTOR 1:

Freedom of expression,
including freedom of the
media, is effectively protected
and promoted

1.1 Freedom of expression, including freedom of the media, is guaranteed in the constitution and supported by other pieces of legislation

The Constitution of the Republic of Cameroon has not changed since it was last revised in 1996 and amended in 2008. It grants citizens a range of fundamental freedoms that are inspired by the Universal Declaration of Human Rights, the Charter of the United Nations, the African Charter on Human and Peoples' Rights, and other international treaties and conventions. On the rights to freedom of expression and of the media, it stipulates that 'the freedom of communication, of expression, of the press, of assembly, of association, and of trade unionism, as well as the right to strike, shall be guaranteed under the conditions fixed by law'.¹ Freedom of expression, including freedom of the media, is thus guaranteed in the Constitution.

In 1990, Cameroon passed a law on social communication, along with a range of freedom laws. This law has not changed since its enactment. Amongst other things, it sets out the framework under which freedom of the press is exercised (Article 1). The law introduces the notion of 'press organs', which it defines as periodic and regular publications that spread thoughts, ideas, opinions and news². Drawing on the Constitution, the 1990 law enshrines the freedom to publish press organs (Article 6) yet empowers administrative authorities to seize or ban print media that breach public order (Article 17). While the Social Communication law of 1990 grants the freedom to create audiovisual media, broadcasting is governed by the prime minister's decree issued in 2000, which lays down licensing conditions and defines the scope of the broadcasting sector to include production, transmission and airing. Critics of the decree postulate that broadcast licensing fees, which range from 5 to 100 million CFA (about 9,000 to 118,000 USD) every five years are restrictive.

In summary, the Constitution guarantees the right to freedom of expression and of the press. However, it is debatable that the Social Communication law of 1990 and other legislation regulating the media sector can be described as supporting or upholding these guarantees. Critics point to the vague notion of breaching public order, under which freedom of expression and the press can be denied as a legal loophole deliberately created to circumvent the Constitution. Furthermore, the law appears to narrow press freedom to mean the freedom to create and operate news organisations. Neither the constitution nor the Social Communication law of 1990 makes direct mention of the practice of journalism. Consequently, journalists can only exercise freedom of expression under the same regime available to other citizens. One panellist noted:

freedom of the press is related to a profession and responds to the way the journalistic activity is organised. Journalists run a higher risk of

1 Preamble, Law No. 96-06 of 18 January 1996 to amend the Constitution of 2 June 1972.

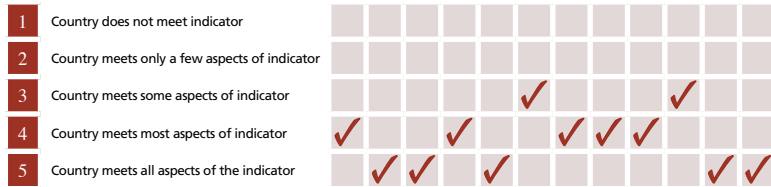
2 According to the 1990 law, press organs exclude scientific, artistic, cultural, technical and professional publications.

committing libel and defamation and need to be protected: rather than being exposed to the rules that apply to the public.

Growing demand for a comprehensive Media Act, which upholds press freedoms, protects journalists and separates press offences from penal offences, amongst other things, reflects a sense of dissatisfaction with the scope of legal guarantees of the right to freedom of expression, and particularly, freedom of the press.

Scores:

Individual scores:



Average score: 4.3 (2008 = 3.4; 2011 = 5.0; 2014 = 4.9)

1.2 The right to freedom of expression is practised and citizens, including journalists, are asserting their rights without fear

The extent to which citizens and journalists in Cameroon exercise freedom of expression comes across in the way the subject is framed and articulated. Panellists repeatedly used expressions such as ‘looking over one’s shoulder’, ‘minding your language’, and ‘undercover security operatives’, when talking about the practice of freedom of expression. One panellist summed it up in one sentence, ‘It is risky to speak the truth, particularly the bitter truth, in Cameroon.’

The fear to speak up persists even though avenues for citizens to express themselves have increased over the last few years. Internet penetration has increased from about 5% to over 20% between 2012 and 2017, along with an explosion in the use of social media. At the same time, the government has increased its capabilities to silence critical voices.

A good example is the anti-terrorism law which was passed in 2014. Critics have argued that the law uses terrorism as a pretext to suppress dissent and persecute journalists and activists. In 2017, Journalist Ahmed Aba was sentenced to ten years in jail, after a military court found him guilty of withholding information from authorities that jeopardised state security and for laundering money from terrorism. Critics said the charges were ‘trumped’ and criticised the use of military courts to try civilians. Aba’s case was the first time Cameroon persecuted someone for ‘non-denunciation’, a more than 50-year-old provision of the penal code. In what appears to be a new trend, three other journalists charged with

similar crimes were only acquitted after more than 30 court appearances and a three-year trial.

The existence of the anti-terrorism law appears to be restricting the ability of journalists to properly report on the country's numerous crises. Citing a local editor, the Committee to Protect Journalists observed in a 2017 report that 'the government conflates news coverage of militants or demonstrators with praise, and journalists don't know what they can or cannot report safely, so they err on the side of caution.'³ According to one panellist, local radio stations are forced to practice self-censorship and report news that is 'appealing to people who want to hear what they want to hear.' Journalists emphasise that they need extraordinary courage to report certain stories.

This new dispensation has been created both by lingering government reluctance to encourage a free and open society and a marked decline in social cohesion in the past six years. Panellists observed that both the fight against Boko Haram and the government crackdown on Anglophone activists have created a heightened atmosphere of fear and limited free expression for both citizens and journalists. According to a panellist, the massive arrest of pro-independence and pro-federalism Anglophone activists over the last two years, including protesting students and community organisers, has instilled a general sense of apprehension. 'People can only talk in hiding,' the panellist said. 'With plain-clothes security operatives in taxis, you don't know who is sitting by you.'

Comparatively, the right to freedom of expression has declined more in the past two years than in previous years. Between 2016 and 2018, authorities shut down the internet in the restive north-west and south-west regions at least twice; in part to limit the use of social media to mobilise protesters and to prevent the sharing of videos and images of alleged human rights abuses by troops. In early 2017, the Ministry of Post and Telecommunications sent out dozens of threatening text messages to cellphone users, warning of the legal consequences of sharing unverified information. In addition, in mid-2018, military authorities banned soldiers from using social media after footage of soldiers allegedly torturing citizens and torching villages went viral on social media platforms.

Outside the Anglophone crisis and the fight against Boko Haram, certain subjects remain taboo and show that limits are placed on freedom of expression and the press beyond the state apparatus. An outstanding example over the past few years is the business practices of the Bollore Group, a French firm which runs several businesses in the country. In 2016, newsrooms, including the country's most influential newspapers and TV channels, were uncritical of the derailment of a train operated by Camrail, a company controlled by the Bollore Group; even though a government enquiry concluded that company actions were to blame. Against all expectation, some journalists in Cameroon took up the defence of the Bollore Group during a defamation case with journalists of *TV5*. Furthermore, while PHP, an agro-industrial firm run by the Bollore group, has been criticised

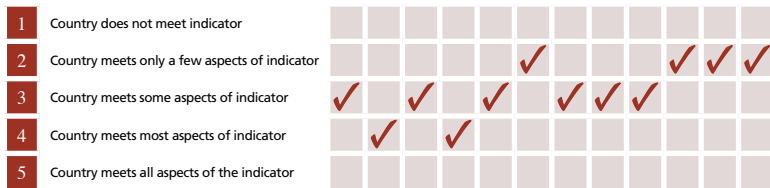
3 CPJ, 2017. *Journalists Not Terrorists*. In Cameroon, anti-terror legislation is used to silence critics and suppress dissent. CPJ, New York.

for the alleged mistreatment of workers, the story has mostly stayed out of the Cameroon media. It is widely believed that the Bollore Group uses both its influence over public authorities and its advertising power to silence reporting that is critical of the nature of their operations.

Infringements on freedom of expression take both direct and indirect forms. Police and prosecutors allegedly use ‘trumped up’ charges to punish citizens on behalf of the government for the views they hold. ‘You could say something today and the authorities wait even for three years until you have a quarrel with your neighbour to pounce on you,’ said a panellist. ‘You may not be charged with saying or writing something offensive to the authorities. The dispute is used as a pretext to punish you for those views.’ Another panellist said that even in meetings, particularly those called by the government. ‘People mind what they say so that they do not find themselves on the wrong side.’

Scores:

Individual scores:



Average score: 2.8 (2008 = 2.6; 2011 = 2.7; 2014 = 3.1)

1.3 There are no laws or parts of laws restricting freedom of expression such as excessive official secret, libel acts, legal requirements that restrict the entry into the journalistic profession or laws that unreasonably interfere with the functions of media

In contradiction to the Constitution, panellists describe a context where numerous pieces of legislation have been created to restrict freedom of expression in Cameroon.

Most legislative restrictions to freedom of expression are insidious in character. For example, administrative authorities are empowered to maintain public order; this power has been repeatedly used to ban demonstrations, protests and press conferences. The laws, including the Social Communication law of 1990, leave the notion of public order vague and subject to interpretation which administrative authorities can invoke it discretely. In 2015, a press conference on ‘electoral governance and democratic power change’ was banned in Yaoundé. Authorities

wanted the organisers, a coalition of CSOs and trade unions, to change the theme of the press conference on the grounds that public discussion about power change could potentially disrupt public order. Similar loopholes in the law include offences such as ‘affront’ to a public authority or dignitary. This penal code provision was used in 2017 to detain a Cameroon-born American citizen, Patrice Nganang, for several weeks over a Facebook post allegedly threatening President Paul Biya. Professor Nganang was arrested at the airport as he was attempting to leave the country, after a trip that included a visit to the restive Anglophone regions.

In addition, Cameroon has several pieces of legislation that directly restrict freedom of expression. These include criminal libel and secrecy laws. Earlier this year, news media reported that at least 16 government officials had been arrested for leaking confidential memos and other government documents through social media. According to a Voice of America report from 20 April 2018, leaked documents included advance copies of presidential speeches and memos requesting security operatives to restrict the foreign travel of certain public figures. Authorities have quoted administrative and security secrecy regulations to condemn the leak of official documents and to threaten civil servants and other potential leakers.

The penal code continues to be used to address media offences such as libel and defamation. However, panellists observed that the number of libel cases going to the courts appears to be declining. One explanation is the increasing role of the NCC in handling media complaints – the NCC claims its mandate is limited to questions of journalism ethics and does not replace court actions. Another explanation is the exercise of ‘administrative tolerance’, that refers to the idea that authorities allow some media offences to go unpunished as a means of promoting press freedom. Nevertheless, panellists argued that the country’s criminal libel laws can always be used to silence critical media – whenever it suits the government.

The NCC has become more notable for its sanctions against journalists than for any actions that have ended up in dismissals or amicable settlements. In 2016, the NCC shut down the *Aurore Plus* newspaper for allegedly running unfounded stories and accusations against the former general manager of the Cameroon Airlines Corporation, Jean-Paul Sandjo. In a highly controversial move, it also banned the paper’s publisher, Michel Moussala, from practising journalism. In the past three years, the NCC has passed dozens of sanctions including the suspension of journalists and news outlets. The organ has both been praised for bold decisions, such as sanctions against journalists of the state-broadcaster, and accused of serving powerful interests. Members of the NCC admit that they are under immense pressure from powerful individuals to sanction journalists but add that the council strives to work independently.

Despite a seemingly hostile environment for the practice of journalism, entry into the profession is unrestricted. A journalist is legally recognised as someone with the aptitude for newsgathering and reporting, and earning the majority of their

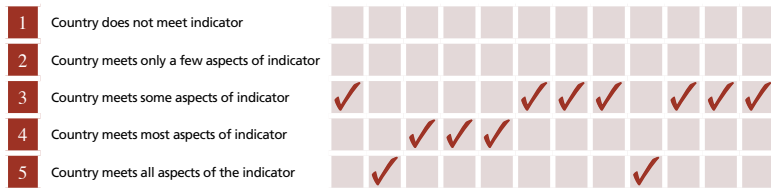
income from doing so. Panellists argued that this open definition has caused an influx of unskilled and unqualified people into the profession. Even though ideally, entry into the journalistic profession should not be legally restricted, panellists advocated for more statutory entry restrictions into the profession. Currently entry into journalism 'is so open that it is a problem,' said one panellist.

The institution of a government-issued press card was initially seen as a way to weed out 'bad' or 'quack' journalists. However, the Press Card Commission and its work have been highly controversial and have been criticised for issuing cards to the very people that it was required to kick out of the profession. 'The [government-issued] press card has had no consequence on the practice of journalism,' said one panellist. 'Having the press card is not a proof of credibility or professionalism.'

One panellist alleged that press cards were issued to more than 350 security operatives pretending to be journalists.

Scores:

Individual scores:



Average score: 3.8 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 3.3)

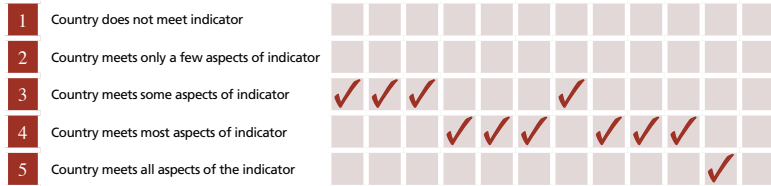
1.4 The government makes every effort to honour regional and international instruments on freedom of expression and freedom of the media

Cameroon has ratified most regional and international instruments on the rights to freedom of expression and freedom of the media. Once ratified, these instruments become applicable in the country. However, 'ratification does not mean that a convention or treaty would be respected,' said one panellist.

Panellists were therefore of the view that Cameroon might have taken the initial steps but does not make every effort to honour regional and international instruments on freedom of expression. Remarkably, they noted that even though Cameroon is not a party to the Florence Convention, tax waivers for media consumables – such as newsprint and ink – have been included in the country's Customs Code.

Scores:

Individual scores:



Average score:

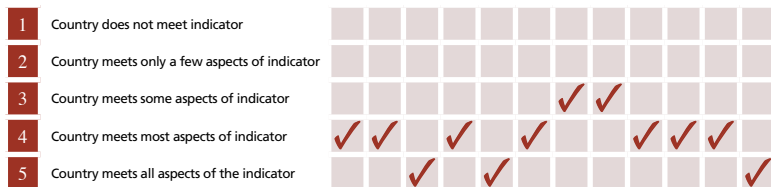
3.7 (2008 = n/a; 2011 = 1.5; 2014 = 3.9)

1.5 Print publications are not required to obtain permission to publish from state authorities

It is unclear if print publications in Cameroon are required to obtain permission to publish from a state authority. According to the Social Communication law of 1990, anyone starting a newspaper is simply required to deposit a declaration at the divisional office (prefecture) against a receipt. Although it is a declaration regime; the law still empowers competent authorities to raise an objection – which may include preventing the establishment of the newspaper. The divisional officer or prefect has 15 days to deliver a receipt or raise any objection, otherwise, the newspaper is considered free to publish – even without the receipt. However, the prefectural receipt increasingly serves as ‘proof’ of existence and is required for administrative, banking and other contractual purposes. For some, the receipt represents some form of permission, as without the receipt, a newspaper cannot fully claim legal existence.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.1 (2008 = n/a; 2011 = 1.7; 2014 = 5.0)

1.6 Confidential sources of information are protected by law and/or the courts

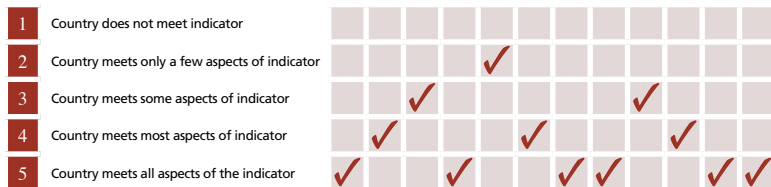
Article 50 of the Social Communication law of 1990 states that the protection of confidential sources of information is guaranteed and can only be revealed at the request of a judge in chambers. However, journalists continue to come under pressure to reveal their sources outside the legally stipulated condition. Panellists noted that most attacks on journalists are intended to intimidate them to reveal their sources. Investigating officers often try to ‘trump up’ charges against journalists as a means of extracting news sources. ‘Sometimes, no one is disputing the accuracy of what you have written,’ said a panellist, ‘all they want to know is how you got the information and who gave it to you.’

Pressure on journalists to reveal their sources comes from both public authorities and private organisations or individuals. However, private citizens often lack the resources to persuade journalists to reveal their sources and rely on corrupt security and judicial officers. ‘Private companies may not be coming after the journalist but are trying to discover [the] leaks [people] within their companies so that they can be fired,’ explained one panellist.

Due to improving standards and professionalism within the industry, journalists have become more capable of resisting these pressures compared to in past years.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.2 (2008 = 2.1; 2011 = 1.4; 2014 = 3.9)

1.7 Public information is easily accessible, guaranteed by law, to all citizens

Access to information in Cameroon is hindered by many factors:

1. Lack of Freedom of Information Legislation

The Social Communication law of 1990 grants journalists free access to public documents only as far as other laws allow. This means that while access to public information is free, this freedom might be denied by other pieces of legislation. It is, therefore, commonplace for public officials to deny journalists access to information on grounds such as professional secrecy, defence secrets and reserve

obligations. Holders of public documents lack the power to share information with the public and routinely refer citizens to hard-to-reach hierarchies.

Cameroon has not passed a Freedom of Information (FOI) Act or similar laws that can guarantee access to information for citizens. Over the past years, media organisations and other civil society groups have carried out intense advocacy for an FOI Act. Several draft proposals have been developed but the government has been reluctant to pass this Act or grant access to public information.

In the absence of an FOI Act or rules on how to obtain information, holders of public information feel no obligation to share information with journalists. Consequently, journalists rely on their personal and professional networks or on the discretion of office holders to gain access to information such as reports and memos. Increasingly, whistleblowers leak information to the public through social media, and people have been known to frequently pass 'dirty files' about their rivals to the media. In instances where public authorities share information with the media, particularly through press releases and media briefings, such information always serves the government agenda.

2. Lack of Protection for Journalists

Panellists reported incidences where journalists have been arrested and detained in the course of newsgathering. In one infamous case, three journalists who tried to verify information on a terrorism-related story were instead confronted with questions on how the information was obtained. After deciding not to publish the story for lack of sufficient corroboration, the journalists were arrested and charged before a military court for withholding information on threats to national security. Generally, journalists feel that they are exposing themselves to persecution or harassment if they try to seek information on sensitive subjects or public services (such as the security and defence forces).

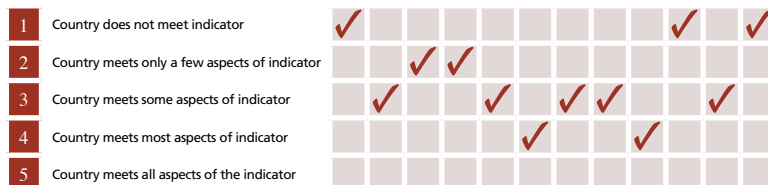
3. Lack of Accurate Information and Public Awareness

A third factor that hinders access to information is the availability of information itself. Many panellists were of the view that the government lacks information on many areas of public life. For example, data is not routinely collected and stored in easily retrievable formats. Most government services still rely on paper-based systems to store data, which makes finding and retrieving information difficult and time-consuming. In addition, public information is dispersed across many departments and services, and knowing where to look is almost impossible.

In the few instances where information is open to the public, such as the national archive services and land registries, lack of general awareness of these services hinders citizens access. One panellist described how frequently he uses the national archives in Yaoundé but notes that many people do not realise how much information the service holds.

Scores:

Individual scores:



Average score:

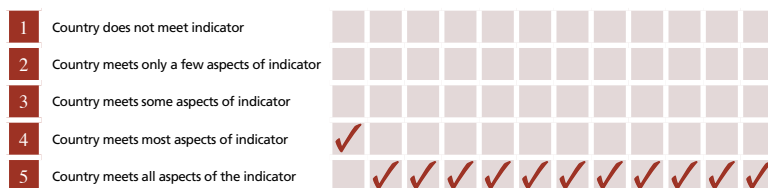
2.5 (2008 = 1.3; 2011 = 1.3; 2014 = 2.1)

1.8 Websites, blogs and other digital platforms are not required to register with, or obtain permission from, state authorities

Cameroon has no administrative requirements for registering websites or blogs.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.9 (2008 = n/a; 2011 = 4.2; 2014 = 4.5)

1.9 The state does not seek to block or filter internet content unless in accordance with laws that provide for restrictions that serve a legitimate interest and are necessary for a democratic society, and which are applied by independent courts

Cameroon has blocked internet access in the restive Anglophone regions at least twice since 2017. No official reason was given for the decision, however, rights activists quickly pointed out that it was intended to crack down on the use of social media to mobilise anti-government protests. The move sparked social media campaigns with the hashtags #BringBackOurInternet and #KeepItOn. Activists described the decision to shut down the internet as collective punishment for the

actions of a few. Although the internet has since been reinstated to the affected parts of the country, residents complain that it is a highly limited version.

In early 2017, the Ministry of Post and Telecommunications sent out threatening text messages to mobile phone users. Two of the most widely circulated messages read,

Dear subscriber, you may be sentenced to 20 years in prison if found guilty of slander or propagating false declarations on the social media. MINPOSTEL.

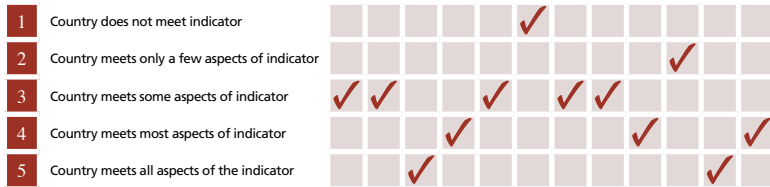
Dear subscriber, you [can] incur 6 months to 2 years imprisonment, and [a] 5 to 10 million fine if you publish or spread on social media the information you can't prove. MINPOSTEL.

Panellists alleged that since 2017, security forces have routinely searched citizen's cellphones for 'incriminating' media and texts and have made arrests, particularly in the north-west and south-west regions.

A new cybercrimes law passed in 2015 empowers government agencies to take down websites, and with the help of foreign partners, block sites hosted abroad. The law targets criminal activities but panellists said it could easily be used to suppress dissent and critical voices.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.3 (2008 = n/a; 2011 = 1.5; 2014 = 4.1)

1.10 Civil society in general and media lobby groups actively advance the cause of media freedom

Dozens of media organisations have been created in Cameroon since the early 1990s when the sector was liberalised: new laws were passed to facilitate the creation of associations. These organisations include trade unions, professional movements and networks with varying scopes and levels of specialisation. The Union of Cameroon Journalists (UCJ), is considered to be an 'umbrella organization' under which other media organisations are expected to operate. Panellists named at least 13 active media organisations, of which the majority are trade unions.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
2	Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓		✓									✓
3	Country meets some aspects of indicator														
4	Country meets most aspects of indicator														
5	Country meets all aspects of the indicator														

Average score:

1.3 (2008 = n/a; 2011 = 1.3; 2014 = 2.9)

Overall Score for Sector 1:

3.3

SECTOR 2:

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability

2.1 A wide range of sources of information (print, broadcasting, internet, mobile phones) is accessible and affordable to citizens

In 2016, it was estimated that for about 22 million people, Cameroon had more than 600 newspapers, 102 radio stations and 60 TV channels. News outlets have mushroomed since the liberalisation of print media in the 1990s and the audiovisual sector in 2000. Extensive internet penetration and mobile phone use have also increased online news services and blogs.

Radio is still considered the most popular news source due to its wide coverage and accessibility, particularly in the more remote parts of the country. The state-run radio network covers about 72% of the country, while urban FM stations and community radios have a 28% national coverage. Over the past years, the cost of radio receivers has continued to fall, driven in part by massive Chinese imports and the popularity of FM-enabled mobile phones.

The changing landscape of television transmission and technology appears to be reducing access from previous years. The increasing use of digital signals now requires households to either change their TV sets to newer, costlier versions or to install digitisers, decoders and satellite antennas. New technologies have reduced the number of free to air channels, forcing households to buy cable and satellite subscriptions.

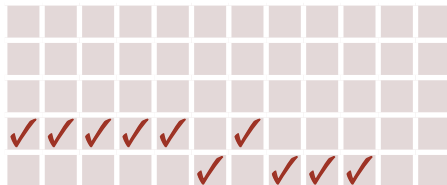
Newspapers appear to have suffered the sharpest decline, with the circulation of some of the largest dailies down to a few hundred. Access to newspapers is limited by cost and infrastructure. Dailies sell for about 500 CFA (about 1 USD), about the price of a pint of lager beer. The state-run *Cameroon Tribune* has the largest print run of about 15,000 copies per day.

Although online news remains a small fraction of the media industry, it is easily the fastest growing segment. Despite the fact that it is cheaper to produce and circulate, the medium faces huge challenges related to monetisation.

Scores:

Individual scores:

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator



Average score:

4.3 (2008 = 2.6; 2011 = 2.8; 2014 = 3.8)

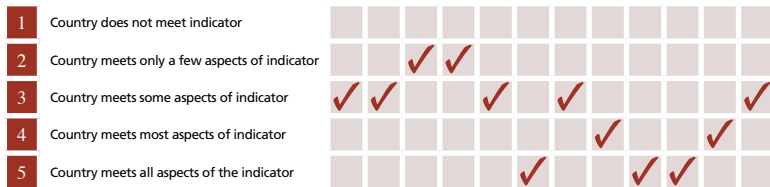
2.2 Citizens' access to domestic and international media sources is not restricted by state authorities

For the first time in the past two years, Cameroon attempted to restrict access to media sources. Notably, the *Southern Cameroons Broadcasting Corporation* (SCBC) was banned from airing in Cameroon for its pro-Anglophone separatists leaning. Cable and satellite television distributors were arrested and detained in parts of the north-west region for including the channel in their TV bundles. Panellists claimed that security forces ransacked homes and destroyed the TV sets of citizens suspected to be watching SCBC. Even though the SCBC continues to broadcast from abroad, it is only watched in hiding. Web-based access has also helped citizens circumvent the government ban.

In the rest of the country, citizens have access to domestic and international media without restriction. In addition to satellite signals from all over the world, the *British Broadcasting Corporation* and *Radio France International* transmit locally on FM.

Scores:

Individual scores:



Average score:

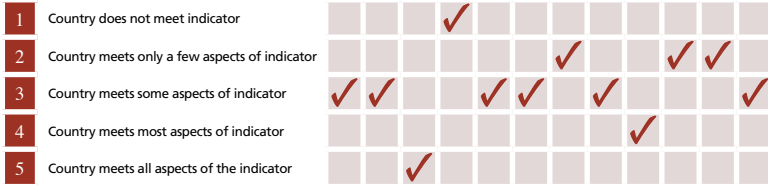
3.5 (2008 = 4.7; 2011 = 4.5; 2014 = 3.8)

2.3 The editorial independence of print media published by a public authority is protected adequately against undue political interference

Panellists observed that the state-published *Cameroon Tribune* suffers from political interference. The *Cameroon Tribune's* top management is appointed by the government and placed under the supervision of the Ministry of Communication. To illustrate the level of political interference in editorial decision-making, one panellist said, 'It is common for the newspaper to have its (own) version of well-known facts.' The *Cameroon Tribune's* management, as well as its journalists, do not hide the fact that they exist to promote government actions; this shows in their reporting. 'Many times, they avoid controversial stories until a government version is available,' added another panellist.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.9 (2008 = 1.6; 2011 = 1.7; 2014 = 2.5)

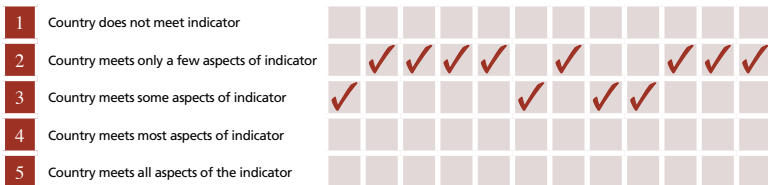
2.4 Transparency of ownership of media houses in print/broadcasting is guaranteed by law and enforced

The Social Communication law of 1990 requires that the identity of the owners and shareholders of media organisations are made known. The law requires newspapers to carry a masthead of publishers, editors and journalists, and to publish the list of owners at least once a year. Different rules apply to broadcast corporations, but equally, they seek to improve transparency of ownership.

However, loopholes in the regulatory framework make it easy to hide the identity of proprietors. For example, when news organisations are incorporated as limited liability companies, the prevailing business law protects the anonymity of shareholders. Furthermore, it is well-known in practice that the real owners of many news organisations, including major dailies, use other people to act as fronts on their behalf. For instance, it is widely suspected that certain members of government and other holders of public office secretly own newspapers and broadcast outlets, which may be in violation of the law. One panellist observed that it is difficult to apply the law on transparency of ownership because ‘those that need to apply the law are those concealing their identities.’

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.3 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 3.4)

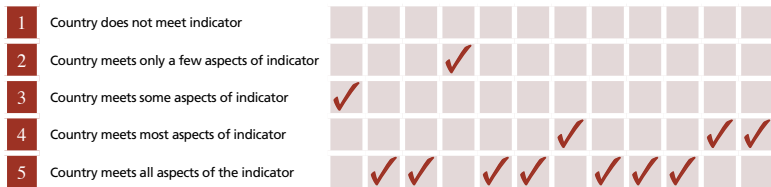
2.5 Adequate competition legislation/regulation seeks to prevent media concentration and monopolies

The law tries to restrict media concentrations and monopolies in the private sector. The Social Communication law of 1990 states that a publisher cannot own more than three titles. A prime minister’s decree of 2000 regulating private broadcasting, states that no individual or company can own shares in more than one broadcasting corporation. However, the decree allows print media publishers to own shares in broadcasting companies – but limits their ownership to a maximum of one. The law appears to be more lenient to horizontal concentration than to vertical concentration. In addition, the law restricts shareholding to media companies and not media outlets.

In practice, the law is largely ignored. At least two media concentrations are well-known. The Anecdote Group owns *Vision 4 TV*, *Satellite FM* and *L’Anecdote* newspaper, while *La Nouvelle Expression*, *Equinoxe TV* and *Radio Equinoxe* belong to the same owner.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.3 (2008 = 2.3; 2011 = 4.5; 2014 = 3.8)

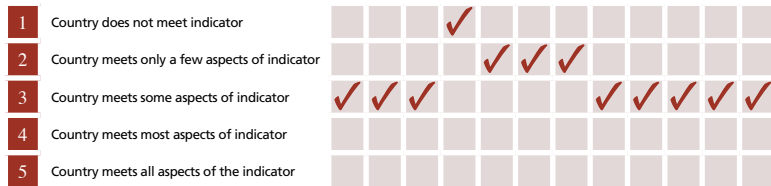
2.6 Government promotes a diverse media landscape with economically sustainable and independent media outlets

A diverse media landscape has emerged in Cameroon over the last decade, mainly due to the ease with which newspapers can be created, as well as lax implementation of the regulations on creating broadcast outlets. Beyond setting out conditions for creating and running media organisations, panellists did not think the government plays a role in promoting a diverse media landscape. The same applied to the promotion of economically sustainable and independent media outlets. In one panellist’s assessment, authorities allow the existence of numerous news outlets to give the impression of a thriving industry. In reality, news organisations are struggling at best. Most private newspapers do not own their own printing presses and broadcasters lack the means to purchase equipment to run their facilities.

The government has instituted a yearly cash handout to news and media organisations. However, the amounts, some 150 to 250 million CFA (about 270, 000 to 450,000 USD) shared between hundreds of news outlets, professional organisations and printing presses are criticised as being minute compared to the need. The government’s ‘public aid to private media’ has also been criticised for failing to respect the criteria set for allocating amounts to different applicants. Panellists with knowledge of the process stated that although a commission sits to examine applications, its work is strongly influenced by officials of the Ministry of Communication, who use their discretion to determine the allocation of resources.

Scores:

Individual scores:



Average score: 2.6 (2008 = n/a; 2011 = 2.2; 2014 = 3.3)

2.7 All media fairly represent the voices of both women and men

Cameroon’s media appears to reflect the gender attitudes of the broader society. Consequently, even though women’s voices in the media have increased compared to past years, news coverage and programming is still dominated by men. The following may explain the discrepancies:

1. Male Dominance of Public Life

Men are more likely to be newsmakers because they dominate public life (politics, business and sports). One panellist noted that at political events, while the men are making public declarations and projecting their voices, women are on the sidelines – to cheer and to dance. Due to a prevalent culture of male hegemony, women shy away from projecting themselves. ‘Women prefer to stay in the shadows and won’t speak up,’ said a female panellist. ‘Because of several cultural factors, they have not learned to take the floor.’

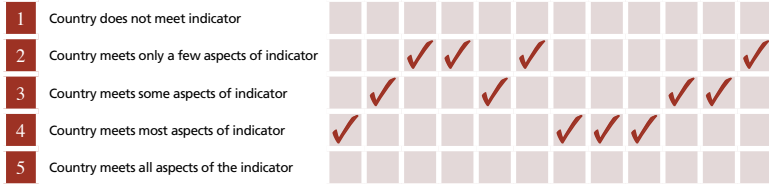
2. Unfair Projection of Women in the Media

When women are in the news, the stories tend to centre around issues such as infant and maternal mortality, rape, adultery, prostitution, poverty and disease outbreaks. News coverage is generally biased against women, particularly in situations of conflict, one panellist noted. Part of the problem, one panellist suggested, might have to do with the fact that the ‘more serious and important’

stories and programmes are run by men. Even though the number of female journalists has increased in newsrooms, particularly on TV, they are often assigned to cover ‘beats’ such as health, entertainment, beauty, culture and society, which are considered less newsworthy.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.0 (2008 = n/a; 2011 = 1.6; 2014 = 3.2)

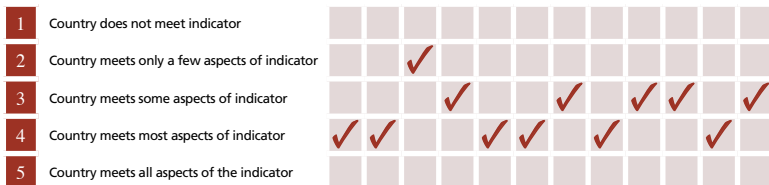
2.8 All media fairly represent the voices of society and its minorities in its ethnic, linguistic and religious diversity

Journalists believe they cannot tell stories that do not exist. They argue that ‘you cannot ask journalists to do what is not within their mandate.’ In other words, ‘journalists cannot create stories simply to project the voice of minorities.’ The impression is that the absence of certain minorities in the media or the projection of certain groups result from a passive process and is the consequence of ranking stories on the basis of their newsworthiness. This may be explained by the fact that certain ethnic-regional groups, such as the centre-south Francophone, and religious groups (Christians and Muslims) dominate public life. However, it also emerged from panellist’s debates that certain newspapers tend to have ethnic-regional leanings.

Compared to the private media, the state broadcaster works to fairly represent the voice of society, with its regional stations broadcasting in local languages.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.4 (2008 = n/a; 2011 = 2.5; 2014 = 3.3)

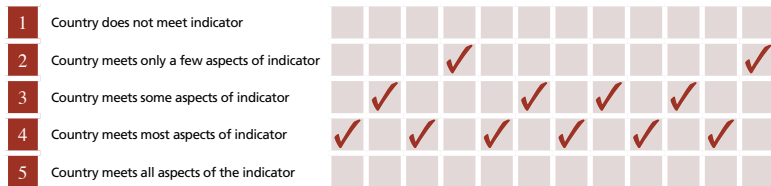
2.9 Media cover the full spectrum of economic, cultural, political, social, national and local perspectives and conduct investigative stories

With an increase in competition, news media outlets are investing in original stories outside reporting public events, which has led to a greater variety of subjects. Newspapers have created specialised sections complete with editors, while broadcasters increasingly air programmes that seek to cover under-reported subjects and sectors. Examples include *Le Temps de Compt*, *Our Cultural Heritage* on CRTV, and *Heritage* on Canal 2. However; politics, business and sports continue to dominate news coverage and programming. Cameroon has at least two business dailies that have emerged over the last few years, as well as several weekly and monthly sports publications.

By and large, true investigative journalism is hardly practised. Newsrooms lack the resources and manpower required to undertake investigations. A panellist added, 'Economic pressures mean that even when news organisations receive hints about wrongdoing, they are unwilling to investigate because of the risk of falling out of favour with a public authority or (the risk of) losing advertising.'

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.3 (2008 = 2.2; 2011 = 3.7; 2014 = 3.5)

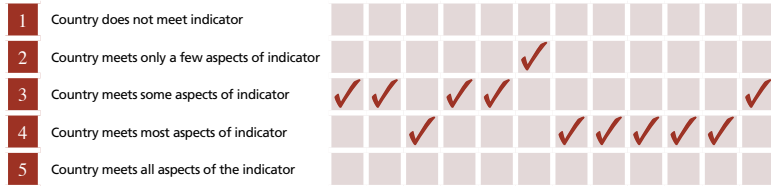
2.10 Private broadcasters deliver a minimum of quality public interest programmes

Private broadcasters are more aggressive in growing their audiences and have invested in TV programmes that appeal to the wider public. In-depth reports, along with talk shows and phone-in programmes, tackle a wide range of public interest subjects; from corruption to healthcare. In 2018, winners of the maiden edition of the Peace Media Award were mainly journalists nominated from the private media.

Critics, however, say programmes on private radio and television channels are of low quality and are designed to gain cheap popularity. A new trend referred to as 'the people's court' has gained popularity. It is, however, loaded with slanderous and unethical practices.

Scores:

Individual scores:



Average score: 3.4 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 2.6)

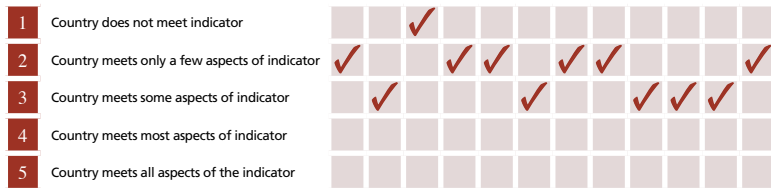
2.11 The country has a coherent ICT policy and/or the government implements promotional measures, which aim to meet the information needs of all citizens; including marginalised communities

Since 2015, Cameroon has enacted several laws to regulate the ICT sector. Notably, it has passed laws on cybercrimes, e-commerce and electronic communication. As the laws work to catch up with a rapidly evolving sector, legal experts say the authorities’ focus has been on protecting people and institutions rather than on the promotion of ICT. ‘The explosion of the ICT sector in Cameroon has been driven by market forces rather than by any government policy to promote the sectors,’ said one panellist. He cited the example of the increase in internet access, which has been made possible by mobile phone companies and internet service providers; as well as the availability of affordable smartphones on the market.

The panellists also argued that regulators were failing to do their job, noting that many parts of the country still lack mobile phone signals. In the absence of good oversight, mobile phone operators and internet service providers have succeeded in segmenting the market, limiting broadband services to big cities.

Scores:

Individual scores:



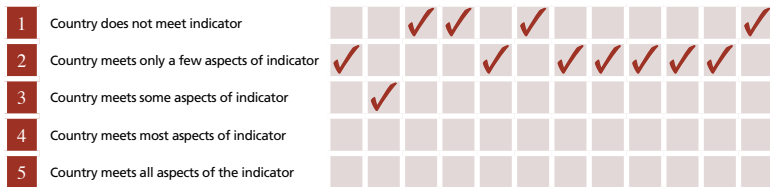
Average score: 2.3 (2008 = n/a; 2011 = 2.6; 2014 = 3.4)

2.12 Government does not use its power over the placement of advertisements as a means to interfere with editorial content

Advertising is a powerful tool in the hands of the government. ‘When the government places adverts in newspapers, it waits for up to a year before paying. During that time, newspapers report with care,’ said one panellist. Authorities routinely use advertising to reward friendly newspapers and withhold it from those giving them bad press; or from newspapers perceived to be supporters of their political rivals. In other words, ‘the government uses advertising like a cane to whip those who do not toe the line, into order,’ said one panellist. Panellists alleged that public officials also use their advertising budgets to push their personal agendas. It is therefore common to find ‘hit and run’ newspapers loaded with adverts which are not found in regular, higher circulating, newspapers. ‘When a minister changes department, you can see how advertising spending migrates with him from the old to the new ministry,’ said another panellist. Authorities also attempt to influence advertising from private companies, which they accuse of sponsoring media to attack the government.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.8 (2008 = 1.5; 2011 = 1.7; 2014 = 2.2)

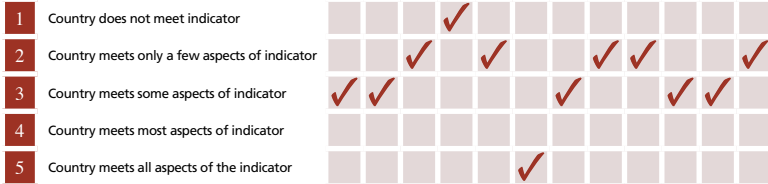
2.13 The advertising market is large enough to support a diversity of media outlets

Advertisement spending in Cameroon dropped from about 6.5 billion to 3 billion CFA (about 11,000,000,000 to 5,300,000,000 USD) between 2011 and 2018. The advertising market was driven down by many things: cheaper options such as social media advertising became available and mobile phone companies, that represented a large size of the market, simply used their own services to reach customers. A decline in circulation affected newspapers and weak economic prospects reduced the media’s bargaining power. Media outlets began accepting advertising bids well below their asking price, as each scrambled for dwindling advertising spending.

Private media also face competition from state media, which receive the lion's share of both private and public advertising. 'While everyone complains, *Cameroon Tribune* sometimes lacks enough pages to carry adverts,' said one panellist.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.6 (2008 = 1.8; 2011 = 2.9; 2014 = 2.4)

Overall Score for Sector 2:

3.1

SECTOR 3:

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster

3.1 Broadcasting legislation has been passed and is implemented that provides for a conducive environment for public, commercial and community broadcasting

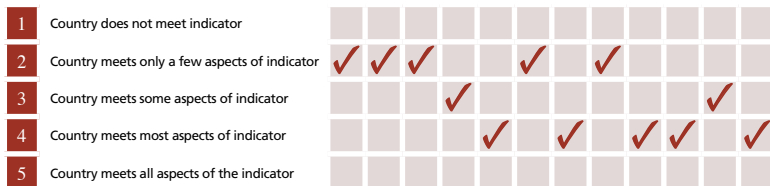
Broadcasting is regulated by a prime minister’s decree issued in 2000. The decree, amongst other things, lays down the conditions for creating, running and licensing broadcast media in the country. It recognises three categories of broadcast media: public, private-commercial and private non-commercial. It makes no direct mention of community broadcasting.

Since the decree was issued, only two TV channels have been provided with broadcasting licences. The rest operate under a regime referred to as ‘administrative tolerance’. A commission to examine licence applications has met only once since 2000. Critics argue that the absence of licences is not due to the goodwill of the government as authorities claim but is a deliberate action to refuse private broadcasting legal existence. In other words, authorities can brandish the lack of licensing every time they want to shut down a broadcasting outfit.

Panelists generally agreed that both the broadcast legislation and its implementation do not create a conducive environment for the sector. They also cited the cost of licensing, which ranges from 5 million CFA (about 8,800 USD) for non-commercial private radio stations to 100 million CFA (about 176,000 USD) for private commercial national TV networks. Nonetheless, the lax enforcement of the fees has allowed radio stations and TV channels to mushroom across the country, even if they run the risk of being permanently shut down.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.0 (2008 = 3.0; 2011 = 4.0; 2014 = 3.1)

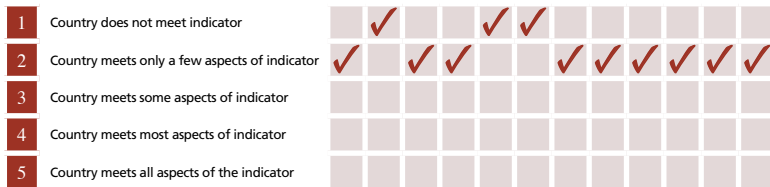
3.2 Broadcasting is regulated by an independent body that is adequately protected by law against interference, whose board is not dominated by any particular political party and is appointed – in an open way – involving civil society and not dominated by any particular political party

Cameroon does not have a broadcasting commission. The government-appointed National Communication Council (NCC) is charged with regulating all media, including broadcasting, and concerns itself with questions of ethics and standards. Panellists assessed that the NCC lacks independence. Its members are appointed by the president of the republic, who uses discretionary powers and does not involve civil society.

However, the lack of security of tenure does not appear to have stopped the current council from acting independently. In the past three years, the council has taken some bold decisions, including sanctioning media houses and journalists suspected to be ‘godfathered’ by top government officials. ‘The council has been able to withstand pressure from above, directing it to sanction designated journalists,’ said one panellist, ‘such complaints are simply thrown out.’

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.8 (2008 = n/a; 2011 = 1.2; 2014 = 2.0)

3.3 The body which regulates broadcasting services and licences, does so in the public interest and ensures fairness and a diversity of views broadly representing society at large

As a statutory body, the NCC, which amongst other media regulates broadcasting, has limited appeal. The council is perceived as a pawn in the hands of powerful interests. This impression is due in part to the fact that the majority of cases brought before the NCC against journalists are from members of the government and chief executives of state corporations. The council also operates

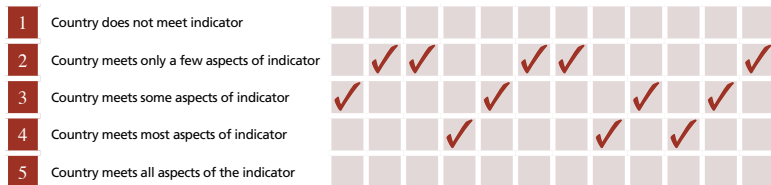
in a context where it is widely believed that the goal of the government is to stifle media and that authorities use it, among other tools, for that purpose. In 2012, the NCC was given powers to mete out sanctions, which it has used to repeatedly suspend and ban media outlets and journalists. One panellist argued that the NCC was not created with the intention of defending the public interest. '[The NCC] is prosecutor, judge and executioner all in one.'

However, in the past several years, the NCC has tried to present itself as an independent *gendarme* of the media sector. The current leadership of the council has made a conscious effort to serve public interest. One panellist observed that 'members are stubborn...against all odds, they are doing their job in the public interest and have been able to throw out many complaints by ministers.' To its credit, another panellist stated that the NCC has been useful in resolving complaints against journalists before they went to court.

Nevertheless, the council's image remains tarnished, as some of its decisions continue to be controversial. In early 2018, the chairman of the council was dragged to court in a dispute with *Vision 4 TV* and *L'Anecdote* newspaper after a series of sanctions. One panellist observed that it has proven powerless in managing the distribution of airtime amongst political parties during elections, particularly in the public media. The ruling party and its candidates continue to dominate political and electoral news on CRTV.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.8 (2008 = 1.6; 2011 = 1.1; 2014 = 2.9)

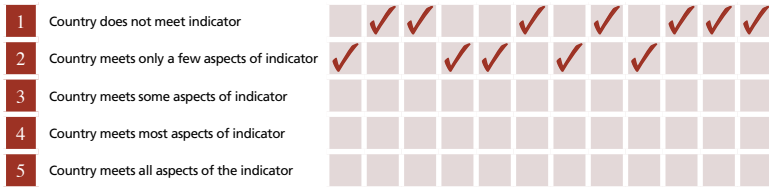
3.4 The state/public broadcaster is accountable to the public through an independent board which is representative of society at large and selected in an independent, open and transparent manner

The public only learns of the appointment of board members of the CRTV in the news, explained one panellist. As with many other appointments in the country, The President of the Republic uses his discretionary powers to decree members into the board of administrators. In addition, the board is chaired by the Minister of Communication, and its members are largely drawn from the

public administration and the ruling party. Panellists observed that the process is neither open, inclusive nor influence-proof.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.4 (2008 = 1.2; 2011 = 1.0; 2014 = 1.6)

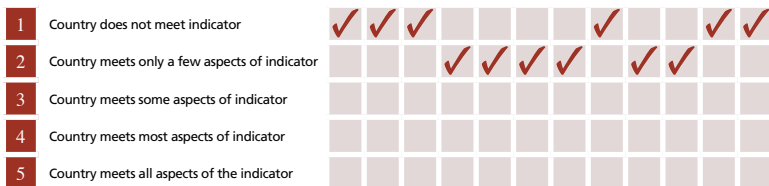
3.5 The editorial independence of the state/public broadcaster from political influence is guaranteed by law and practised to ensure balanced and fair news and current affairs programmes

The CRTV was created to promote government action and its editorial policy and practices reflect this mission. One panellist observed that since it was created, the corporation has never run a story critical of the president. Its approach to reporting can be summarised as the ‘deification of state authorities and vilification of its opponents and critics,’ stated a panellist. News sources complain that their interviews are frequently edited to remove critical remarks, leaving stitched up excerpts that do not accurately reflect their views.

However, this assessment may only represent the current reality. With a marked increase in the number of debate programmes over the past decade, the volume of critical voices has been on the rise on state TV as well as on radio: examples include *Press Hour* and *Scene de Presse*, two programmes where journalists and pundits discuss current affairs. Radio programmes *Cameroon Calling* and *Thermostat* are also cited for frequently pushing the line.

Scores:

Individual scores:



Average score:

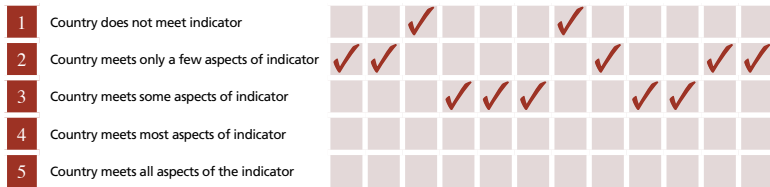
1.5 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 1.9)

3.6 The state/public broadcaster is adequately funded in a manner that protects it from political interference through its budget and from commercial pressure

The budget of the CRTV dropped slightly from 27.4 billion in 2017 to 27.2 billion CFA in 2018 (about 48,000,000,000 to 47,900,000,000 USD). The corporation draws its revenue from several sources: state subsidies, advertising and taxes. Audiovisual taxes, deducted directly from workers’ salaries, represent only a small fraction of the budget. State subventions are sporadic and often intended to help the corporation cover special events, such as football tournaments, national day parades and elections. CRTV has thus been under pressure to increase advertising revenue and has created a subsidiary for assistance – the CRTV Marketing and Communication Agency.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.3 (2008 = n/a; 2011 = 1.0; 2014 = 3.4)

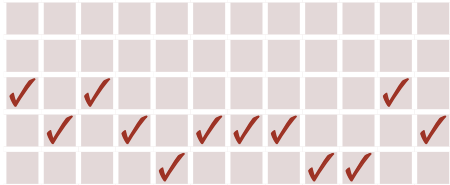
3.7 The state/public broadcaster offers diverse programming formats for all interests including local content and quality public interest programmes

The CRTV has a fairly good mix of programming formats such as newscasts, magazines, debates, talk shows, phone-in’s, entertainment shows, documentaries and investigations. It also tries to balance national and local content, with specialised news programmes set aside for local content on radio and TV. In practice, this has helped enrich its content. Government ministries, the police and the military run programmes on radio to both inform and educate the public. Panellists observe that both the quality and diversity of content on the CRTV has improved over the last few years, particularly with the injection of new journalists and programme slots. ‘It covers a wider range of subjects and communities than anyone else,’ observed a panellist.

Scores:

Individual scores:

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator



Average score:

4.0 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 3.8)

Overall Score for Sector 3:

2.4

SECTOR 4:

The media practise high levels
of professional standards

4.1 The standard of reporting follows the basic principles of accuracy and fairness

Overall, Cameroon’s quality of news reports is dismal. By and large, panellists stated that most stories are incomplete, one-sided, misleading, inaccurate, sensational, opinionated and outright false. ‘Some journalists go as far as imagining or making up stories,’ said one panellist. In September 2017, the NCC delivered 22 rulings on media offences and almost all concerned were biased, unverified and libellous claims.

Panellists describe several factors that could explain such poor standards. Many journalists are poorly trained and enter the profession to seek fame or easy money. With low to no salaries, journalists lack the resources to report properly and are willing to twist stories for a fee. As an example, one panellist referenced the reports on a train derailment that killed hundreds of people in 2017, ‘You had one story with several versions of what happened.’ In other words, he suggested that outside forces were controlling the narrative in newspapers.

Fake news has taken on a new dimension with social media. Increasingly, journalists pick up stories from WhatsApp, Facebook or Twitter and proceed to publish or air these without additional reporting and verification.

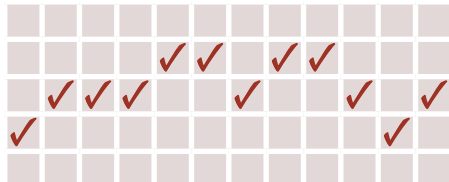
Additional problems arise from the way newsrooms are run. Most do not have written policies that guide journalists and editors on what is expected of them. In many instances, owners use the news organisation to either promote their personal agenda or help political and business allies. As one panellist put it, ‘it is usually obvious from reports that some newspapers and journalists are biased against or in favour of certain public figures and institutions.’ Clientelism is therefore rife in the industry. ‘Strong lobbies have hidden hands in the newspapers and therefore influence their content.’

In spite of the bad situation, panellists emphasised that a handful of journalists try to remain professional. Many, from both the private and public media, have won national and international awards, reflecting their high quality of work and ethical standards. From time-to-time, some newspapers have also demonstrated that they have the potential to produce high-quality content that is accurate and fair.

Scores:

Individual scores:

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator



Average score:

2.8 (2008 = 1.7; 2011 = 2.2; 2014 = 2.3)

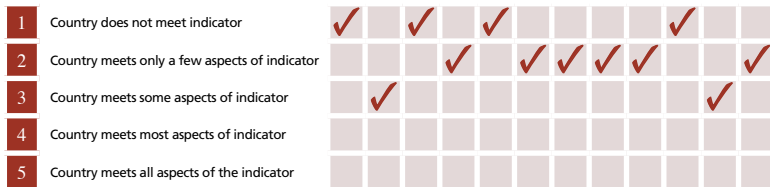
4.2 The media follow voluntary codes of professional standards, which are enforced by independent/non-statutory bodies that deal with complaints from the public

Numerous attempts have been made to establish voluntary codes of professional standards for journalists and media organisations in Cameroon. At least four codes exist in the country and cover areas such as ethics and election coverage. As complaints about the quality of journalism increased, in 2000 the prime minister decreed an ethical code for journalists; which like the several others that existed before then, was hardly respected.

In summary, while voluntary codes exist, they are not generally applied. This is partly due to the fact that the CUJ has been dormant for many years. Some journalists follow international codes such as the Munich Charter, but no bodies exist to enforce them locally. The Cameroon Media Council, which was set up by the CUJ to, amongst other things, enforce a code of ethics, failed to take off.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.8 (2008 = 1.9; 2011 = 2.3; 2014 = 1.9)

4.3 Salary levels and general working conditions, including safety for journalists and other media practitioners are adequate

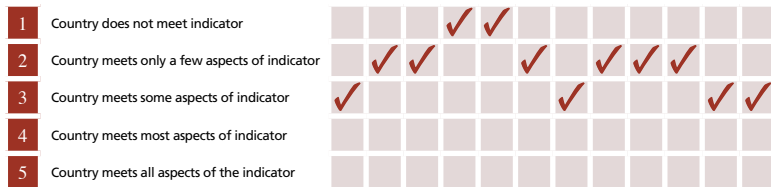
One of the biggest problems plaguing the media is low pay. Estimated salaries range from as little as 50,000 CFA (about 90 USD) a month to hardly more than 700,000 CFA (about 1,250 USD) a month for media executives. Even then, salaries are not regular and there are examples of newspapers that owe staff up to 40 months' pay. To reduce the payroll bill and labour disputes, some newspapers have contracts only with a selected few and 'pay the rest of their staff across the counter'. In worse instances, to avoid paying staff, some news organisations keep reporters as interns for as long as they can. 'Others require journalists to earn money from tips and handouts they get while out on coverage,' said one panellist.

Media owners systematically dishonour both labour regulations and agreements with their staff. Several years ago, journalists and employees signed a collective bargain agreement spelling out minimum working conditions, including starting salaries. The agreement set the entry salary at 160,000 CFA (around 290 USD) a month. A few newspapers, such as *Mutations*, *Le Messenger* and *Le Jour* have privately negotiated salary scales that are much higher than the minimum set in the collective bargain agreements. However, neither these in-house and collective agreements are fully respected.

In contrast, journalists of the public sector have higher, regular salaries. Most are paid using the civil service scale and enjoy multiple benefits such as health and safety insurance. On average, the starting salary for journalists at CRTV is 250,000 CFA (around 440 USD), about the same starting salary for teachers and medical doctors. However, with the increasing cost of living, particularly in the big cities, public sector journalists still consider their salaries as small.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.2 (2008 = n/a; 2011 = 1.2; 2014 = 1.8)

4.4 Journalists and other media practitioners are organised in trade unions and/or professional associations, which effectively represent their interests

It is hard to tally the number of media trade unions and associations in Cameroon. They have mushroomed over the years, along with the growth of other NGOs in the country. The most notable association in the country is the UCJ, even though it has been dormant for many years. In the meantime, the Cameroon Association of English Speaking Journalists (CAMASEJ) and the Cameroon Employed Journalists Trade Union (CEJTU) have emerged as the most vibrant. The Cameroon Association of Sports Journalists, the Association of Economic Journalists of Cameroon and the National Audiovisual Union are highly specialised and less known to the wider public.

Unions and professional organisations serve the interests of their members to varying degrees. Amongst other things, CEJTU has helped negotiate collective bargain agreements on behalf of its members. CAMASEJ focuses on professional

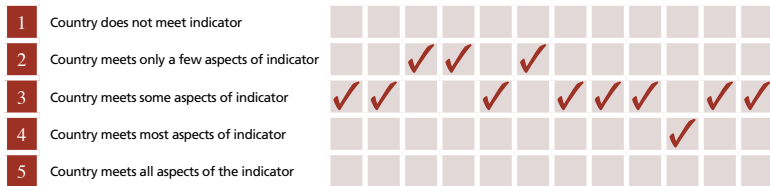
development and is noted for running training and sponsoring professional networking for its members abroad. Despite this, the majority of organisations are run less transparently and are suspected of serving the interests of their founders.

Critics say that the national professional associations and unions have not been as forceful in denouncing attacks on journalists as international organisations. Professional development generally overshadows broader goals such as advocacy for a freer press and access to information. Even though unions claim to cater to the employment conditions of journalists, they lack the capacity to affect change. According to one panellist, some of the greatest needs of journalists, beyond good pay, is safety and security – but these issues are not properly articulated.

Both the attitude of the government and employers prevent some journalists from joining a professional association or union. Most of the outspoken groups are viewed as troublemakers and unfriendly to the government and prospective employers. To keep their jobs, most journalists choose to stay away from union and association activities.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.8 (2008 = 3.2; 2011 = 4.8; 2014 = 2.8)

4.5 Journalists and media houses have integrity and are not corrupt

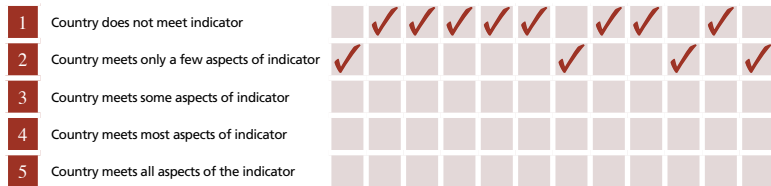
Corruption is rife in the media. Journalists willingly and openly accept bribes and other favours from event organisers in exchange for positive coverage. Over the years, a number of code names have been used to refer to bribes or tips from event organisers. The most popular are *gombo* (*okra*) and *final communique*.

Bribery in the sector likely began as per diems that were given to journalists of public media covering state events. The practice spread to the private sector and became standard across the industry, resulting in a crop of ‘cocktail journalists’ emerging over the years. Similar to ‘brown envelopes’ in other parts of the world, journalists make from 50,000 CFA (about 90 USD) a month to millions of francs a month through this means. Event organisers have learned to budget for journalists. At one time, the Ministry of the Economy had approximately 500 million CFA (about 880,000 USD) for ‘servicing the press’ in its annual budget.

Panellists observed that journalists do not only accept, but demand bribes. Harassing event organisers and blackmailing public officials to ‘kill’ stories is a worrying trend on the rise. It is common for a journalist to approach ministers and other top officials with a next edition cover, asking them to ‘talk’ if they do not want the story published. Other journalists run promotions of upcoming stories alleging investigations into the operations of public officials, hoping the said individual will call to prevent it from being printed. This also applies to journalists of the public media, who will hold onto a story until the event organiser ‘speaks’. Private and public media journalists are involved, as well as low-level reporters and editors; stated one panellist. The exceptions are few.

Scores:

Individual scores:



Average score:

1.3 (2008 = n/a; 2011 = 1.0; 2014 = 2.1)

4.6 Journalists and editors do not practice self-censorship in the private broadcasting and print media

Self-censorship is widespread in the Cameroonian media for many reasons:

1. Security and Safety

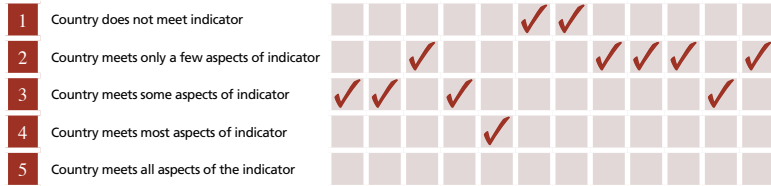
Journalists have learned that certain subjects are risky and make the conscious decision to avoid them. Many Anglophone journalists, for example, fear that reporting the activities of separatists exposes them to government reprisals. Other thorny subjects include reporting on the activities of Boko Haram – the security forces and their activities are considered off limits for journalists. In addition, some public officials are feared and considered ‘off limits’ because of the power they wield.’ As one panellist stated, some stories come down to the decision to ‘publish and perish’.

2. Economic Pressure

Advertisers or economic partners are not to be touched and journalists know this. ‘You feel a compulsion to treat them with care because they bring in the cash,’ said one panellist, describing their experience. In extreme cases, private companies pay off media owners to prevent bad press, forcing both journalists and editors to choose and pick what they publish about those organisations.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.3 (2008 = 1.8; 2011 = 1.6; 2014 = 2.3)

4.7 Media professionals have access to training facilities offering formal qualification programmes as well as opportunities to upgrade skills

Opportunities for training continue to expand in Cameroon with the opening of new schools and faculties. The Advanced School of Mass Communication at the University of Yaoundé II and the University of Buea’s Faculty of Journalism and Mass Communication remain the most prominent. Formal degrees from both institutions go as far as the postdoctoral level. Currently, a large number of private universities offer undergraduate qualifications such as the Higher National Diploma and Bachelor’s degree in Journalism and related fields.

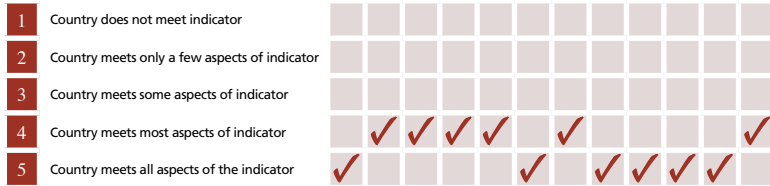
Each year, national and international organisations train working journalists both at home and abroad. Journalists attend these courses either as part of a personal development initiative or through the recommendation of their newsrooms. Refresher opportunities range from general reporting skills to specialisations; particularly health, election, environmental and economic reporting.

Panellists were of the view that the impact of training was perceptible: several Cameroonian journalists who have benefited from the training courses have won international awards.

The CRTV runs a training school for journalists, producers, camera operators and related personnel. The school now trains independent candidates, including staff from other news organisations. Newspapers, such as *Le Jour*, have signed contracts with journalism schools to organise short courses for its staff.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.5 (2008 = 3.6; 2011 = 4.5; 2014 = 2.7)

4.8 Equal opportunities regardless of race or ethnicity, social group, gender/sex, religion, disabilities and age are promoted in media houses

Media executives claim that competence is the only criteria used for recruitment. While there are no policies discriminating against minorities, there are equally no policies to promote them. The diverse landscape that has emerged over the years appears to be the unintentional result of changes in the broader society as a whole. For example, progress in female education means that many more women are educated and end up in journalism schools and newsrooms. Many panellists argued that, indeed, there are currently more female students in journalism schools and on TV than male students; however, they hardly rise to senior positions which are still dominated by men.

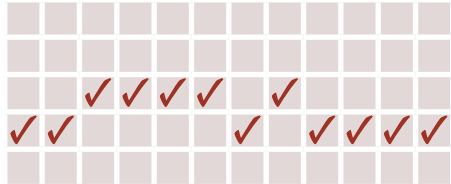
One exception is CRTV, which has in recent years shown signs of encouraging women to cover more male-dominated ‘beats’, such as sports. The 2017 Women’s Africa Cup of Nations was covered almost entirely by women, some of whom reported on the subject matter for the first time. The corporation currently has eight female senior executives out of 34; a huge jump from previous years where there were only one or two.

Ethno-regional discrimination is more visible. In the state media, Anglophones are systematically appointed as the deputies of Francophone seniors. It is common to find media houses dominated by a single ethnic group, which sometimes reflect the ethnic origins of its owners or management. ‘There are certain positions that seem reserved for people from some regions,’ said a panellist.

Scores:

Individual scores:

- 1 Country does not meet indicator
- 2 Country meets only a few aspects of indicator
- 3 Country meets some aspects of indicator
- 4 Country meets most aspects of indicator
- 5 Country meets all aspects of the indicator



Average score:

3.6 (2008 = n/a; 2011 = 2.3; 2014 = 3.2)

Overall Score for Sector 4:

2.7

THE WAY FORWARD

1. What were the developments in the media environment in the last three/four years?

Positive Developments

- Women and women's issues were better covered and given more voice, thanks in part to a higher number of women entering journalism.
- Social media, internet penetration and online news sources expanded, creating more avenues for journalists to publish their work and for citizens to air their views, resulting in broader diversity in the media landscape.
- Compared to previous years, public broadcast media has become more open and tolerant to critical voices, allowing alternative narratives and opinions about public affairs to emerge.

Negative Developments

- The shrinking of the advertising market experienced in previous years has continued, mounting economic pressure on news organisations and exposing them to diverse influences.
- Corruption in the media was observed to be worsening in spite of progress in other areas, such as access to training and awareness of professional standards.
- The social and security situation of the country in the past two years appeared to have incited and promoted hate speech on the media.

2. What kinds of activities are needed over the next three/four years?

- Panellists felt a strong lobby is required to develop and implement voluntary codes of ethics and conduct as a means of reducing bad journalism practices.
- Media aid reforms are needed to guarantee the transparency, independence and sustainability of government subventions to private media.
- Action needs to be taken to improve the working conditions of journalists, starting with advocacy for the implementation of existing labour laws and collective bargain agreements.

The panel discussion took place at the Centre Touristique de Nkolandom, Ebolowa on 22-23 June 2018.

Panellists:

Media (list in chronological order of surname):

1. Marie Noelle Guichi, Editor and On-line Publisher
2. Adelaide Metaim, Community Broadcaster
3. Marie Marcelle Mpressa Mouangue, Media Trainer
4. Charlie Ndichia, Media Regulation
5. Denis Nkwebo, Journalist

Civil Society (list in chronological order of surname):

6. Jean Marc Bikoko, Trade Unionist
7. Beatrice Fri Bime, Corruption and Governance Expert
8. Pierre Robert Fojou, Media Law Expert
9. Pamela Ngeh, Gender and Women's Rights Activist Expert
10. Esther Oman, Human Rights Activist
11. Paul Samangassou, NGO-Social Developer

Rapporteur:

Eugene N. Nforngwa, Media and International Development Consultant/
Journalist

Moderator:

Dr Ibrahima Sane, Media Consultant



BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage
médiatique en Afrique



CAMEROUN 2018

Française



FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG



BAROMÈTRE DES MÉDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du
paysage médiatique en Afrique

CAMEROUN 2018

Version Française

Publié par:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

fesmedia Africa

Windhoek, Namibia

Tel: +264 61 417523

E-mail: info@fesmedia.org

www.fesmedia-africa.org

© Ce document est protégé par la Licence Creative Commons' Attribution None Commercial ShareLike 2.5.

ISBN: 978-99945-77-64-4

Toute vente ou utilisation à des fins commerciales des médias publiés par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sauf autorisation écrite de FES de FES et MISA.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce volume ne reflètent pas nécessairement les opinions de Friedrich-Ebert-Stiftung ou Fesmedia Afrique. Fesmedia Afrique ne se porte pas responsable de l'exactitude des données présentées dans ce document.

TABLE DES MATIERES

<u>RÉSUMÉ</u>	60
<u>SECTEUR 1</u> La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue	66
<u>SECTEUR 2</u> Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, se caractérise par la diversité, l'indépendance et la viabilité	81
<u>SECTEUR 3</u> La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante, le diffuseur d'Etat/ public s'est mué en véritable service public	93
<u>SECTEUR 4</u> Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau	100
<u>LA VOIE À SUIVRE</u>	110

Le Baromètre des Médias Africains

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est une description profonde et compréhensive et un système d'évaluation de l'environnement médiatique sur le continent africain. À la différence d'autres enquêtes de presse ou des médias, le BMA est un exercice d'auto-évaluation effectué selon des critères découlant des protocoles et déclarations africains comme la Déclaration des principes de la liberté d'expression en Afrique (2002) de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Cet instrument a été développé conjointement par Fesmedia Africa, le projet média de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) en Afrique et l'Institut des médias d'Afrique australe (Media Institute of Southern Africa, MISA) en 2004.

Le Baromètre des Médias Africains (BMA) est un exercice d'analyse qui permet d'évaluer la situation des médias d'un pays tout en servant d'instrument de lobbying pratique pour les réformes dans le secteur des médias.

Ses résultats sont communiqués au public du pays concerné pour contribuer à l'amélioration de la situation des médias en référence à la Déclaration de l'Union Africaine et d'autres normes africaines.

Les recommandations des rapports de l'AMB sont ensuite intégrées au travail des 19 bureaux de la FES en Afrique subsaharienne et aux efforts de plaidoyer d'autres organisations de médias locaux, tels que le MISA.

Méthodologie et système de notation

Tous les trois à quatre ans, un panel de 10 à 12 experts, dont au moins cinq praticiens des médias et cinq représentants de la société civile évalue la situation des médias de leur pays.

Pendant 1 jour ½, ils discutent de l'environnement médiatique de leur pays à l'aide de 39 indicateurs prédéterminés.

La discussion et la notation sont animées par un consultant indépendant qui édite également le rapport AMB.

Après les échanges sur un indicateur, les membres du panel attribuent leur note individuelle pour cet indicateur par vote anonyme et en accord avec les critères suivants:

- 1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5 Pays répond à tous les critères d'indicateur

En 2009 et en 2013, certains indicateurs ont été remplacés pour tenir compte de l'évolution du paysage médiatique. Par conséquent, dans certains cas, la comparaison des indicateurs de rapports précédents n'est pas applicable (n / a), cet indicateur étant nouveau ou ayant fait l'objet d'une modification considérable.

La somme des notes individuelles pour un indicateur est divisée par le nombre de panélistes afin de déterminer une note moyenne pour chaque indicateur. Ces notes moyennes par indicateur sont additionnées pour obtenir la moyenne du secteur.

Résultat

Le rapport qualitatif final est un résumé de la discussion et indique également les notes moyennes pour chaque indicateur, secteur et la note finale du pays. Les panélistes ne sont pas nommément cités dans le rapport afin de les protéger des éventuelles répercussions. Les rapports peuvent être utilisés comme un outil pour une éventuelle discussion politique sur la réforme des médias.

Dans les pays où l'anglais n'est pas la langue officielle, le rapport est une édition bilingue.

En facilitant la tenue des baromètres des médias, la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et la MISA dans les pays de la SADC ne sont que des "convocateurs" du panel et des garants d'une méthodologie standardisée.

Le panel est responsable du contenu de la discussion et du rapport qui ne représente pas ou ne reflète pas forcément les points de vue de la Friedrich-Ebert-Stiftung ou du MISA.

À la fin de 2018, le BMA avait déjà eu lieu dans 31 pays africains, dont certains d'entre eux pour la cinquième fois.

Luckson Chipare
Directeur Regional
Institut des Médias
d'Afrique du Sud
Windhoek, Namibia

Sara-Nathalie Brombart
Directrice du projet
fesmedia Africa
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek, Namibia



31 pays du BMA (2005-2018)

Baromètre des Médias Africains Cameroun 2018

Résumé

La Constitution camerounaise est ouverte et s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte des Nations unies, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et d'autres traités et conventions internationaux. Elle garantit, entre autres, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de religion, la liberté des médias et le droit de grève.

Le Cameroun a adopté une loi sur la communication sociale en 1990. Cette loi définit le cadre juridique dans lequel s'exerce la liberté des médias. Elle donne également des définitions de base des pratiques médiatiques et des professionnels des médias, et énonce les conditions d'octroi de licences de diffusion. Aux dires de certains critiques, ces conditions peuvent parfois être restrictives, en particulier celles relatives à l'aspect financier. Ils font également allusion à la notion de «troubles à l'ordre public», vaguement définie par la loi. En conclusion, ils estiment que cette loi n'est pas complète, et préconisent la promulgation d'une loi sur les médias abordant la pratique du journalisme dans le pays.

Dans les faits, les gens continuent à «regarder en arrière» ou à «soigner leur langage» lorsqu'ils s'expriment en public. En effet, il peut être «risqué de dire la vérité» dans certaines circonstances. C'est le cas d'un journaliste qui a été condamné à une peine d'emprisonnement par un tribunal militaire pour avoir dissimulé des informations aux autorités. L'existence d'une loi contre le terrorisme rend difficile la tâche des journalistes quant à savoir ce dont ils peuvent parler en toute sécurité. Cette difficulté se vérifie particulièrement avec les activités de la secte islamique Boko Haram et du mouvement indépendantiste dans les régions anglophones du pays. Dans ces régions, les autorités bloquent parfois l'accès à l'internet, à l'effet de limiter l'utilisation des médias sociaux à des fins de partage d'informations.

Concernant la liberté d'expression, certains panélistes pensent qu'il est préférable pour la population de mesurer ses propos afin d'éviter de se retrouver du 'mauvais côté'.

De l'avis de certains panélistes, la Constitution du Cameroun étant ouverte, les autorités ont adopté des lois insidieuses qui restreignent la liberté. À titre d'illustration, des personnes peuvent être arrêtées pour troubles à l'ordre public en vertu des dispositions de la loi de 1990 sur la communication sociale. Ils citent le cas bien connu d'un citoyen américain né au Cameroun, Patrice Nganang, qui a été détenu pendant plusieurs semaines pour avoir prétendument menacé le Chef de l'État dans un post sur Facebook: M. Nganang avait visité les régions anglophones en crise. Il existe également des lois pénales sur la diffamation et le secret. En début 2018, seize fonctionnaires ont été arrêtés en vertu de ces lois, au motif de la divulgation du discours du Chef de l'État.

Les autorités peuvent également utiliser le code pénal pour traiter des infractions médiatiques telles que les faits diffamatoires et les délits de diffamation. Cependant, en général, ces infractions sont désormais traitées par le Conseil national de la communication (CNC), que la loi autorise à fermer des médias ou à censurer des journalistes. Certains panélistes soutiennent que le CNC ne se plie pas toujours aux instructions d'en haut et s'efforce de travailler en toute indépendance. Mais, en règle générale, il ressort des débats que cet organe est sous la coupe du pouvoir exécutif. Il est accusé d'avoir délivré des cartes de presse à 350 agents de sécurité.

Le Cameroun a ratifié la plupart des instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression mais ne les honore pas toujours.

En vertu de la loi, les publications écrites ne sont pas tenues d'obtenir une autorisation mais les procédures pratiques constituent une autorisation de fait. Un journal a besoin d'un récépissé préfectoral avant de pouvoir prétendre à une existence légale complète.

En principe, la protection des sources d'information est garantie par la loi (article 50 de la loi de 1990 sur la communication sociale). Mais dans la pratique, les juges ont recours à toutes sortes de moyens techniques pour faire pression sur les journalistes afin qu'ils divulguent leurs sources. Même les organismes privés tiennent à connaître les sources des journalistes lorsqu'ils sont pris à partie par les médias. Les panélistes soulignent que les médias ont fait preuve de plus en plus de résistance aux pressions exercées sur eux pour les contraindre à révéler leurs sources d'information.

L'information publique n'est pas facilement disponible au Cameroun. Il n'existe pas de loi sur la liberté d'information pouvant garantir l'accès à l'information publique, ce qui amène donc les journalistes à compter sur les dénonciateurs ou leurs relations personnelles. Mais ils se sentent vulnérables dans leur travail de recoupement de l'information, car il peut leur être demandé de justifier la manière dont ils ont obtenu une information et les sources de celle-ci.

Le Cameroun n'a aucune exigence administrative en matière d'enregistrement de blogs et de sites Web. Cependant, depuis 2017, les autorités ont bloqué au moins deux fois l'accès à l'internet dans les régions anglophones tourmentées. Cette mesure visait à empêcher les activistes indépendantistes de faire circuler l'information. Mais, dans ces deux régions, des voix se sont élevées pour dénoncer un châtement collectif infligé par le gouvernement pour les actions d'une poignée d'individus. Une loi adoptée en 2015 autorise les organismes publics à fermer les sites Web.

Il n'y a pas de réelle synergie entre les médias et les organisations de la société civile (OSC). En fait, les OSC ont tendance à considérer les médias comme corrompus et peu fiables.

La législation sur les médias est l'émanation du gouvernement et toute tentative d'ouverture de concertation est regardée avec suspicion par les professionnels des médias.

Au Cameroun, les médias ont proliféré depuis la libéralisation du secteur, dans les années 1990 pour la presse écrite et en 2000 pour le secteur audiovisuel. En 2016, le pays comptait 600 journaux, 120 stations de radio et 60 chaînes de télévision, pour une population de 22 millions de personnes. La radio reste la source d'information la plus populaire en raison de sa large couverture et de son accessibilité. Les journaux ont connu une forte baisse avec un tirage parfois inférieur à quelques centaines pour la plupart d'entre eux. La presse en ligne ne représente encore qu'une infime partie du paysage médiatique, mais elle se développe rapidement. Les médias nationaux et internationaux sont accessibles sans restriction.

Cependant, ces deux dernières années, en raison de la crise qui sévit dans les régions anglophones, les autorités ont interdit la « *Southern Cameroon Broadcasting Corporation* (SCBC), » au motif de son penchant pour les séparatistes anglophones. Des distributeurs de télévision par câble et par satellite ont également été arrêtés dans la région du Nord-Ouest pour avoir inclus SCBC dans leurs bouquets. *Radio France Internationale* et « *British Broadcasting Corporation* » émettent localement sur la bande FM. « *Cameroon Tribune* », le journal à capitaux publics, subit une ingérence directe dans ses activités. Son équipe dirigeante est nommée par le gouvernement et est sous la tutelle du ministère de la Communication.

La loi de 1990 sur la communication sociale vise à améliorer la transparence de la propriété des médias. Mais il existe des failles qui facilitent la dissimulation de l'identité des propriétaires. Certains panélistes soupçonnent des titulaires d'une charge publique de posséder des médias. Cette loi tente de restreindre les concentrations et les monopoles de médias. Mais dans ce cas encore, elle est largement ignorée. Au moins deux concentrations de médias sont bien connues; le groupe L'Anecdote possède *Vision 4 Télévision*, *Satellite Fm* et le journal *L'Anecdote*, tandis que *La Nouvelle Expression*, *Equinoxe TV* et *Radio Equinoxe* appartiennent à une même personne.

Malgré l'existence d'un paysage médiatique diversifié au Cameroun, il n'y a pas de politique claire pour assurer la viabilité de ce secteur. En effet, au mieux, les organes de presse se démènent pour rester en activité. Le gouvernement a institué une aide financière annuelle à la presse privée d'environ 150 à 250 millions de francs CFA (près de 270 000 à 450 000 dollars américains). Mais cette enveloppe est loin d'être suffisante compte tenu des centaines de médias qui ont droit à une part de ce montant.

Les voix et les préoccupations masculines prédominent dans le contenu des médias. Il s'agit d'un reflet de la société camerounaise dans son ensemble. Les hommes dominent la vie publique. Quand les femmes font l'actualité, il s'agit, en règle générale, des sujets domestiques, des questions liées à la mortalité infantile et maternelle, du viol, de l'adultère, de la prostitution, de la pauvreté, des épidémies, etc. Le nombre de journalistes de sexe féminin dans les salles de rédaction est en augmentation, en particulier dans les chaînes de télévision. Mais, en général, elles sont chargées de couvrir des secteurs tels que la santé,

le divertissement, la beauté, la culture et la société, qui ne sont pas considérés comme des sujets intéressants.

Le radiodiffuseur d'État s'efforce de représenter équitablement la voix de la société. Ses stations régionales offrent une programmation locale et des émissions en langues locales. Ce n'est pas toujours le cas dans les médias privés, où certains journaux ont tendance à avoir une orientation ethnique.

La politique prédomine dans la couverture médiatique au Cameroun. Des efforts notables sont déployés pour couvrir les enquêtes, mais la crainte de se retrouver dans une «mauvais situation » limite parfois ces initiatives. En outre, les salles de rédaction n'ont pas souvent les compétences et les ressources nécessaires à la réalisation d'enquêtes. En fait, les organes privés de communication audiovisuelle se préoccupent davantage de gagner un large public. À cet effet, ils diffusent des programmes qui font appel à un vaste public.

Le Cameroun a adopté plusieurs lois portant régulation du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Mais ce foisonnement législatif est sous-tendu par la nécessité de protéger les populations contre les dérives liées à ce secteur en pleine évolution plutôt que par le désir de promouvoir les TIC.

Le gouvernement utilise la publicité comme un moyen de pression sur la ligne éditoriale des médias. En effet, lorsqu'il reçoit de la publicité du gouvernement, un média peut attendre jusqu'à un an avant d'être payé. Entre-temps, il doit choisir les sujets à traiter avec soin à l'effet d'obtenir le règlement de la facture de ces annonces publicitaires. Certains panélistes ajoutent que le gouvernement tente même d'influencer la publicité des entreprises privées. Le marché de la publicité se rétrécit. À titre d'illustration, les sociétés de téléphonie mobile, qui représentent une grande partie de ce marché, utilisent désormais leurs propres services pour atteindre leurs clients.

Au Cameroun, la communication audiovisuelle est régie par un décret du Premier ministre publié en 2000. Depuis lors, deux chaînes de télévision ont obtenu des licences de diffusion. Les autres exercent leurs activités sous le régime de la «tolérance administrative», ce qui les rend vulnérables. Le pays n'a pas de commission de communication audiovisuelle. Le Conseil national de la communication (CNC), dont les membres sont nommés par le Président de la République, s'intéresse à l'éthique et aux normes. Jusqu'à présent, il a fait preuve d'une résistance surprenante aux pressions politiques. Cependant, il ne parvient toujours pas à se défaire de la mauvaise réputation qui lui colle à la peau: celle d'être l'instrument utilisé par le gouvernement pour étouffer les médias. Cette mauvaise perception est due à certaines sanctions sévères prises contre les médias et les professionnels des médias. En outre, le CNC a été incapable de gérer une répartition équitable du temps d'antenne entre les partis politiques pendant les campagnes électorales. Le parti au pouvoir et ses candidats continuent à dominer l'actualité électorale sur la Radiodiffusion-télévision du Cameroun (CRTV), le diffuseur d'Etat. Son conseil d'administration est nommé par l'État et présidé par le ministre de la Communication. Même si sa

politique éditoriale vise à promouvoir le programme d'action du gouvernement, il y a de timides tentatives de faire bouger les lignes. Le budget de la CRTV est loin d'être suffisant pour couvrir ses frais de fonctionnement. Elle tire ses revenus des subventions de l'État, de la publicité et des redevances, ce qui l'a poussée à créer une agence de publicité à l'effet d'accroître ses revenus. Cependant, en dépit de ses ressources limitées, la CRTV couvre un plus large éventail de sujets et de communautés que n'importe quel autre média.

Après analyse du paysage médiatique dans son ensemble, les panélistes affirment que la qualité de l'information laisse à désirer. Les informations publiées dans les médias sont souvent incomplètes, non recoupées et parfois simplement créées de toutes pièces; derrière certaines informations, se cache un agenda politique. Seule une poignée de journalistes s'évertuent à respecter les normes professionnelles. Il existe quatre codes d'éthique volontaires au Cameroun; ceux-ci ne sont pas vraiment appliqués. Jusqu'à présent, toutes les tentatives pour faire respecter un code d'éthique ont avorté.

Les journalistes ont généralement des salaires très bas, voire inexistant. Lorsqu'ils existent, les salaires sont parfois irréguliers. Il est des cas où les journalistes doivent tirer leurs revenus de pourboires et de per diem lors de la couverture d'événements. Seuls les membres du personnel du secteur public bénéficient de revenus relativement élevés et réguliers. Dans ces conditions, la corruption a rapidement fait son nid dans ce secteur. Les pourboires et les pots de vin sont appelés «*gombo*» ou «*communiqué final*». Les journalistes ne se contentent pas d'accepter les pots-de-vin: ils exigent d'être soudoyés par des organisateurs d'événements, des fonctionnaires, etc. À une certaine époque, le ministère de l'Économie disposait de 500 millions de francs CFA (environ 1 million de dollars américains) dans son budget annuel pour «le service de la presse».

Le Cameroun a plusieurs associations et syndicats de journalistes. Mais leur impact est limité. Quand ils se font trop entendre, ils peuvent être considérés comme des fauteurs de troubles par les autorités et les propriétaires de médias. Dans ces conditions, pour préserver leur emploi, la plupart des journalistes choisissent de rester à l'écart de leurs activités.

L'autocensure est répandue dans les médias camerounais. À titre illustratif, les journalistes doivent faire attention lorsqu'ils font des reportages sur le mouvement séparatiste anglophone par crainte de représailles de la part des autorités ou du mouvement séparatiste lui-même. Les annonceurs ou les partenaires économiques sont également traités avec soin.

Les opportunités de formation continuent à se développer au Cameroun avec la création de nouvelles écoles et institutions. Certaines universités offrent également une formation formelle. Des organismes nationaux et internationaux organisent parfois des formations sur des modules spécifiques, à l'étranger ou sur place au Cameroun. La CRTV dispose d'une école de formation de journalistes, de producteurs, de caméramans et de personnel assimilé.

Il n'y a pas de politique de discrimination claire pour ou contre un groupe social; mais dans certains médias, les propriétaires ont tendance à recruter un personnel originaire de la même région qu'eux. Il se peut que la CRTV fasse exception. Cette entreprise a encouragé les femmes à couvrir les activités sportives et s'efforce de promouvoir la responsabilisation des femmes. En effet, à l'heure actuelle, son équipe dirigeante compte huit femmes cadres sur 34, un bond énorme par rapport aux dernières années, lors qu'il n'y en avait qu'une ou deux.

SECTEUR 1:

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue

1.1 La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est garantie dans la Constitution et protégée par d'autres lois

La Constitution de la République du Cameroun est restée inchangée depuis sa dernière révision en 1996, suivie de sa modification en 2008. Elle accorde aux citoyens une série de libertés fondamentales s'inspirant de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte des Nations unies, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et d'autres traités et conventions internationaux. En ce qui concerne la liberté d'expression et des médias, elle dispose que «la liberté de communication, la liberté d'expression, la liberté de presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté syndicale et le droit de grève sont garantis dans les conditions fixées par la loi»¹. La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est donc garantie dans la Constitution.

En 1990, le Cameroun a adopté une loi sur la communication sociale et diverses lois sur la liberté. Cette loi est également restée inchangée depuis sa promulgation. Entre autres choses, elle définit le cadre dans lequel s'exerce la liberté de presse au Cameroun (article 1er). Cette loi introduit la notion d' «organes de presse », qu'elle définit comme des publications périodiques et régulières, destinées à la communication de la pensée, des idées, des opinions, des faits d'actualités². S'inspirant de la Constitution, la loi de 1990 consacre la liberté de publication des organes de presse (article 6) tout en autorisant les autorités administratives à saisir ou à interdire les organes de presse qui portent atteinte à l'ordre public (article 17). Alors que la loi de 1990 sur la communication sociale accorde également la liberté de créer des médias audiovisuels, la communication audiovisuelle est régie par un décret du Premier ministre publié en 2000, lequel fixe les conditions d'octroi de licences. Au sens dudit décret, les activités de communication audiovisuelle consistent en la production, la diffusion et le transport de programmes. Selon les contempteurs de ce décret, les droits de licence de diffusion, qui vont de 5 à 100 millions de francs CFA (environ 9 000 à 118 000 dollars américains) tous les cinq ans, sont prohibitifs.

En résumé, la Constitution garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse écrite. Cependant, on ne saurait affirmer avec certitude que la loi de 1990 sur la communication sociale et les autres lois régissant le secteur des médias protègent ou respectent ces garanties. Les critiques attirent l'attention sur la notion d'atteinte à l'ordre public, vague, en vertu de laquelle la liberté d'expression et la liberté de presse peuvent être refusées, comme une échappatoire juridique créée délibérément pour contourner la Constitution. En outre, la loi semble limiter la liberté de presse à la liberté de créer et d'exploiter des organes de presse. Ni la Constitution ni la loi de 1990 sur la communication sociale ne mentionnent directement la pratique du journalisme. Par conséquent, les journalistes ne

1 Préambule de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant modification de la Constitution du 2 juin 1972.

2 Aux termes de la loi de 1990, sont exclues de la définition ci-dessus, les publications à caractère scientifique, artistique, culturel, technique ou professionnel quelle que soit leur périodicité.

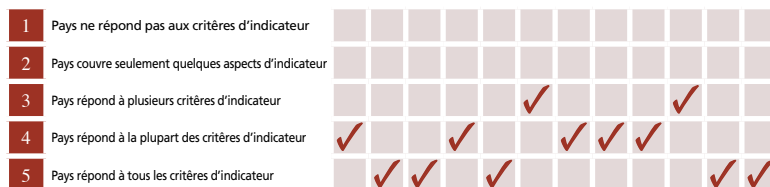
peuvent exercer la liberté d'expression que sous le même régime applicable aux autres citoyens. Un panéliste a fait le constat suivant:

la liberté de presse est liée à une profession et répond à la manière dont l'activité journalistique est organisée. Les journalistes courent un risque plus élevé de commettre des faits diffamatoires et des délits de diffamation et doivent être protégés plutôt que d'être exposés aux règles applicables au public.

La demande croissante d'une loi globale sur les médias - qui, entre autres choses, garantit la liberté de presse, protège les journalistes et sépare les délits de presse des infractions pénales - traduit ce sentiment d'insatisfaction face au champ des garanties juridiques de la liberté d'expression, et notamment la liberté de presse.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

4.3 (2008 = 3.4; 2011 = 5.0; 2014 = 4.9)

1.2 Le droit à la liberté d'expression est pratiqué et les citoyens, y compris les journalistes, exercent leurs droits sans crainte

L'étendue de l'exercice de la liberté d'expression par les citoyens et les journalistes au Cameroun apparaît dans la manière dont le sujet est formulé et défini. À plusieurs reprises, les panélistes ont fait usage des expressions telles que «regarder derrière soi», «soigner son langage», «agents de sécurité infiltrés» en évoquant la liberté d'expression. Un des panélistes l'a résumé ainsi: «Il est risqué de dire la vérité, en particulier la triste vérité au Cameroun.»

La peur de s'exprimer franchement persiste, même si les possibilités d'expression des citoyens se sont accrues au cours des dernières années. La pénétration de l'internet est passée de près de 5% à plus de 20% entre 2012 et 2017, parallèlement à une explosion de l'utilisation des médias sociaux. Dans le même temps, le gouvernement a augmenté sa capacité à faire taire les voix dissidentes.

La loi contre le terrorisme adoptée en 2014 en constitue une parfaite illustration. Selon les critiques de cette loi, le terrorisme sert de prétexte pour réprimer toute dissidence et persécuter les journalistes et les activistes. En 2017, le journaliste

Ahmed Aba a été condamné à dix ans de prison. Un tribunal militaire l'a reconnu coupable de dissimulation d'informations aux autorités qui mettaient en péril la sécurité de l'État et de blanchiment de l'argent du terrorisme. Les contempteurs ont déclaré que les charges ont été inventées de toutes pièces et ont critiqué le recours à des tribunaux militaires pour juger des civils. L'affaire Aba était la première où le Cameroun persécutait quelqu'un pour «non-dénonciation», une disposition du code pénal datant de plus de 50 ans. Dans ce qui semble être une nouvelle tendance, trois autres journalistes accusés plus tôt de crimes similaires n'ont été acquittés qu'après plus de 30 comparutions et un procès de trois ans.

L'existence de la loi contre le terrorisme semble restreindre la capacité des journalistes à faire comme il se doit des reportages sur les nombreuses crises que traverse le pays. Citant un rédacteur en chef du pays, le Comité pour la protection des journalistes a fait observer dans un rapport de 2017 que «le gouvernement met dans le même panier les reportages sur des militants ou des manifestants et le fait de faire leur éloge, et les journalistes ne savent pas ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas publier en toute sécurité, péchant ainsi par excès de prudence.»³ Selon un panéliste, les stations de radio locales sont obligées de pratiquer l'autocensure et de faire état d'informations qui sont «atrayantes pour ceux qui veulent entendre ce qu'ils veulent entendre». Les journalistes déplorent qu'ils aient besoin d'un courage extraordinaire pour faire des articles sur certaines affaires.

Ce nouvel ordre des choses a été favorisé à la fois par la réticence persistante du gouvernement à encourager une société libre et ouverte et par un déclin marqué de la cohésion sociale au cours des six dernières années. Les panélistes ont fait observer que la lutte contre Boko Haram et la répression exercée par le gouvernement sur les activistes anglophones ont créé une atmosphère de peur accrue et limité la liberté d'expression des citoyens et des journalistes. Selon l'un des panélistes, l'arrestation massive de militants anglophones indépendantistes et fédéralistes au cours des deux dernières années, dont des étudiants protestataires et des organisateurs communautaires, a fait naître un sentiment général d'appréhension. «Les gens ne peuvent s'exprimer qu'en cachette», a déclaré cet intervenant. «Avec des agents de sécurité en civil dans les taxis, vous ne savez pas qui est assis à vos côtés.»

Par comparaison aux années précédentes, la liberté d'expression a davantage reculé au cours des deux dernières années. Entre 2016 et 2018, les pouvoirs publics ont bloqué au moins deux fois l'accès à l'internet dans les régions tourmentées du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, en partie à l'effet de limiter l'utilisation des médias sociaux à des fins de mobilisation des manifestants et d'empêcher le partage de vidéos et d'images de violations présumées des droits humains par les militaires. En début 2017, le ministère des Postes et Télécommunications a envoyé des dizaines de textos (SMS) menaçants aux utilisateurs de téléphones portables, mettant en garde contre les conséquences juridiques du partage

3 CPJ, 2017. Journalistes, pas terroristes: Au Cameroun, la législation contre le terrorisme est utilisée pour faire taire les critiques et réprimer toute dissidence. CPJ, New York

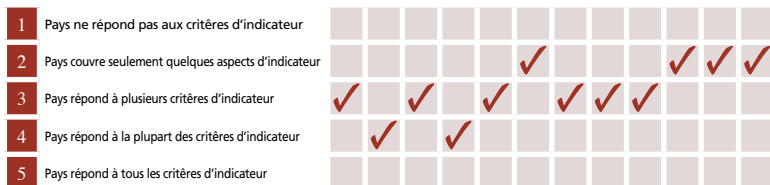
d'informations non vérifiées. En outre, au milieu de l'année 2018, les autorités militaires ont interdit aux soldats d'utiliser les médias sociaux, après une série d'images montrant des soldats qui auraient torturé des citoyens et incendié des villages, devenues virales sur les médias sociaux.

En dehors de la crise anglophone et de la lutte contre Boko Haram, certains sujets restent tabous et montrent que des limites sont imposées à la liberté d'expression et à la liberté de presse au-delà de l'appareil d'Etat. En effet, ces dernières années, les pratiques commerciales de la multinationale française «Le groupe Bolloré», qui gère plusieurs entreprises dans le pays, en constituent un exemple criant. En 2016, les salles de rédaction, y compris les journaux et les chaînes de télévision les plus influents du pays, ont manqué d'esprit critique à l'égard du déraillement d'un train exploité par Camrail, société contrôlée par le groupe Bolloré, alors qu'une enquête gouvernementale, dans ses conclusions, tenait pour responsable cette entreprise qui avait pris des mesures ayant entraîné cet accident. Contre toute attente, certains journalistes du pays ont pris la défense du groupe Bolloré lors d'une affaire de diffamation impliquant des journalistes de TV5. En outre, alors que PHP, entreprise agro-industrielle dirigée par le groupe Bolloré, a été critiquée pour des présumés cas de mauvais traitements infligés à des travailleurs, cette affaire n'a pas fait l'objet d'un traitement particulier dans les médias camerounais. Il n'est pas rare d'entendre que le groupe Bolloré utilise à la fois son influence sur les pouvoirs publics et la publicité pour faire taire les reportages critiques sur la nature de ses activités.

Les atteintes à la liberté d'expression prennent des formes à la fois directes et subtiles. La police et les procureurs auraient recours à des accusations inventées de toutes pièces à l'effet de punir, au nom du gouvernement, des citoyens pour leurs opinions. «Il se peut que vous disiez quelque chose aujourd'hui et les autorités attendent même trois ans jusqu'à ce que vous ayez une dispute avec votre voisin pour s'en prendre à vous», a déclaré un panéliste. «Il est possible que l'on ne vous accuse pas d'avoir tenu des propos insultants sur les autorités. Le conflit avec votre voisin sert de prétexte pour vous punir pour ces opinions.» Un autre intervenant a déclaré que même lors des réunions, en particulier celles convoquées par le gouvernement, «les gens font attention à ce qu'ils disent pour ne pas se mettre dans de beaux draps».

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

2.8 (2008 = 2.6; 2011 = 2.7; 2014 = 3.1)

1.3 Il n'existe pas de lois, ni des parties de la législation, limitant la liberté d'expression telles que des lois excessives sur le secret d'Etat, les faits diffamatoires, les exigences légales qui restreignent l'entrée dans la profession de journaliste ou des lois qui empiètent de façon déraisonnable sur les fonctions des médias

En contradiction avec la Constitution, les panélistes décrivent un contexte dans lequel de nombreuses lois ont été créées pour restreindre la liberté d'expression au Cameroun.

La plupart des restrictions législatives à la liberté d'expression ont un caractère insidieux. À titre d'illustration, la loi autorise les autorités administratives à maintenir l'ordre public; et ce pouvoir a été utilisé à plusieurs reprises pour interdire des manifestations, des marches de protestation et des conférences de presse. À la lecture des lois, y compris de la loi de 1990 sur la communication sociale, la notion d'ordre public reste vague et sujette à une interprétation ouverte, ce qui donne la latitude aux autorités administratives de les invoquer de manière discrétionnaire. En 2015, une conférence de presse sur «la gouvernance électorale et l'alternance démocratique» a été interdite à Yaoundé. Les autorités souhaitaient que les organisateurs, une coalition d'organisations de la société civile et de syndicats, modifient le thème de la conférence de presse, au motif que le débat public sur l'alternance démocratique pourrait potentiellement porter atteinte à l'ordre public. Des failles similaires de la législation incluent des infractions telles que «atteinte à l'honneur, à la dignité, à la considération, à la réputation ou la vie privée» d'une autorité publique ou d'un dignitaire. Cette disposition du Code pénal a été utilisée en 2017 pour détenir un citoyen américain né au Cameroun, Patrice Nganang, pendant plusieurs semaines pour un post sur Facebook qui aurait menacé le président Paul Biya. Le professeur Nganang a été arrêté à l'aéroport au moment où il s'apprêtait à quitter le pays, après avoir effectué des descentes dans les régions anglophones en crise.

En outre, le Cameroun dispose de plusieurs lois qui restreignent directement la liberté d'expression. Il s'agit, entre autres, des lois pénales sur la diffamation et le secret. Au début de cette année, les médias se sont fait l'écho de l'arrestation d'au moins 16 fonctionnaires en raison de la divulgation de notes de service confidentielles et d'autres documents officiels par le biais des médias sociaux. Selon un reportage de « Voice of America (VOA) » du 20 avril 2018, parmi les documents divulgués, figuraient des exemplaires anticipés des discours présidentiels et des notes de service demandant aux agents de sécurité de restreindre les voyages à l'étranger de certaines personnalités. Les autorités ont cité la réglementation sur le secret administratif et le secret lié à la sécurité nationale pour condamner la divulgation de documents officiels et menacer les fonctionnaires et d'autres sources de fuite potentielles.

Le Code pénal continue à être utilisé pour traiter des infractions médiatiques telles que les faits diffamatoires et les délits de diffamation. Cependant, selon les panélistes, le nombre de procès en diffamation semble diminuer. Cette tendance baissière s'explique en partie par le rôle croissant du Conseil National de la Communication (CNC) dans la réception et le traitement des plaintes des médias. Le CNC affirme que son mandat se limite aux questions d'éthique journalistique et ne remplace pas les actions en justice. Une autre explication est l'exercice de la «tolérance administrative», c'est-à-dire l'idée que les autorités permettent que certaines infractions en matière de médias restent impunies afin de promouvoir la liberté de presse. Néanmoins, les panélistes ont fait valoir que chaque fois que cela convient aux pouvoirs publics, les lois pénales du pays en matière de diffamation peuvent toujours être utilisées pour faire taire les médias critiques.

Le CNC s'est plus distingué par ses sanctions contre les journalistes que par toute action ayant abouti à des licenciements ou à des règlements à l'amiable. En 2016, cet organe a ordonné la fermeture du journal Aurore Plus pour avoir prétendument publié des articles et des accusations sans fondement contre l'ancien directeur général de Cameroon Airlines Corporation, Jean-Paul Sandjo. Prenant une mesure très controversée, il a également interdit au directeur de publication de ce journal, Michel Moussala, de pratiquer le journalisme. Au cours des trois dernières années, le CNC a adopté des dizaines de sanctions, dont la suspension de journalistes et de médias. Cet organe a été à la fois loué pour ses décisions audacieuses, y compris les sanctions contre des journalistes du diffuseur d'État, et accusé de servir de puissants intérêts. Les membres du CNC admettent qu'ils subissent d'énormes pressions de la part d'individus puissants pour sanctionner des journalistes mais ajoutent que le Conseil s'efforce de travailler en toute indépendance.

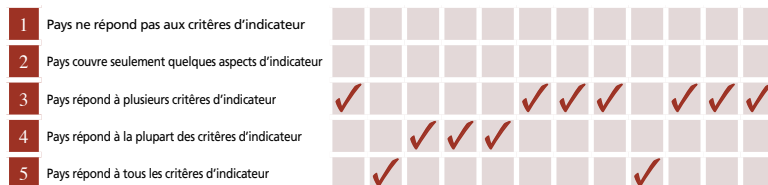
Malgré un environnement apparemment hostile au journalisme, l'entrée dans la profession est illimitée. En vertu de la loi, est reconnu comme journaliste toute personne qui, sur la base de ses aptitudes à la recherche et au traitement de l'information, en tire le meilleur parti de ses revenus. Selon les panélistes, cette définition ouverte a entraîné un afflux de personnes non qualifiées et non diplômées dans cette profession. Même si l'idéal, c'est de faire en sorte que l'entrée dans la profession de journaliste ne soit pas soumise à des restrictions légales, les panélistes préconisent davantage de conditions légales concernant l'entrée dans la profession. À l'heure actuelle, l'entrée dans le journalisme «est tellement ouverte qu'elle pose problème», a déclaré un panéliste.

L'institution d'une carte de presse attribuée par les pouvoirs publics visait initialement à extirper de cette profession la «mauvaise graine» ou les «charlatans». Cependant, la Commission de la carte de presse et ses travaux ont été très controversés. Cette commission a été critiquée pour avoir délivré des cartes aux personnes mêmes que la commission devait extirper de la profession. «La carte de presse [délivrée par les pouvoirs publics] n'a eu aucune incidence sur la pratique du journalisme». «La détention de la carte de presse n'est pas une preuve de crédibilité ni de professionnalisme», a déclaré un panéliste.

Selon un panéliste, des cartes de presse auraient été délivrées à plus de 350 agents de sécurité se faisant passer pour des journalistes.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

3.8 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 3.3)

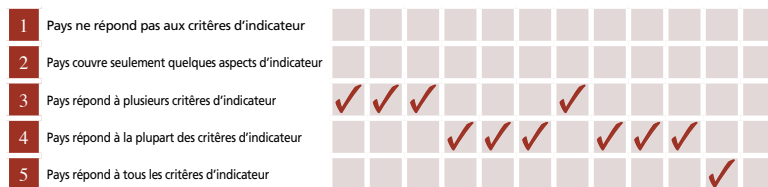
1.4 Le gouvernement s'efforce d'honorer les instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression et la liberté des médias

Le Cameroun a ratifié la plupart des instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression et la liberté des médias. Une fois ratifiés, ces instruments deviennent applicables dans le pays. Cependant, «la ratification n'est pas synonyme de respect d'une convention ou d'un traité», a déclaré un panéliste.

Donc, selon les panélistes, il se peut que le Cameroun ait pris les premières mesures, mais il ne s'efforce pas d'honorer les instruments régionaux et internationaux relatifs à la liberté d'expression. Exceptionnellement, selon leurs observations, bien que le Cameroun ne soit pas partie à la Convention de Florence, des exonérations fiscales portant sur les consommables de médias tels que le papier journal et l'encre ont été incluses dans le Code des douanes du pays.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

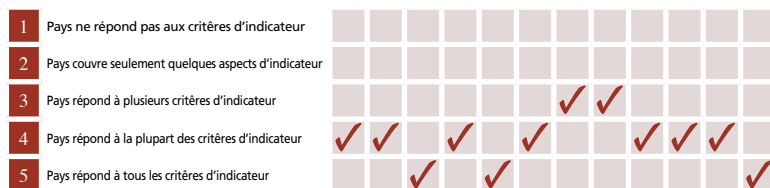
3.7 (2008 = n/a; 2011 = 1.5; 2014 = 3.9)

1.5 Les publications écrites ne sont pas soumises à l'autorisation préalable des pouvoirs publics

On ne sait pas bien si les publications écrites au Cameroun sont tenues d'obtenir l'autorisation des pouvoirs publics ou non. Conformément à la loi de 1990 sur la communication sociale, toute personne désireuse de publier un organe de presse est simplement tenue, préalablement à la première parution, d'en faire la déclaration contre décharge au préfet territorialement compétent. Bien qu'il s'agisse d'un régime de déclaration, cette même loi autorise les autorités compétentes à émettre une objection, ce qui pourrait comprendre l'arrêt du lancement de l'organe de presse. Le préfet est tenu, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de saisine, de délivrer un récépissé de déclaration au demandeur ou de refuser de manière expresse de délivrer ledit document. Passé ce délai, le silence du préfet vaut récépissé et l'organe de presse est libre de publier. Toutefois, le récépissé préfectoral sert de plus en plus de « preuve » d'existence et est requis à des fins administratives, bancaires et contractuelles. Pour certains, le récépissé représente une forme d'autorisation, car, sans ce document, un organe de presse ne peut pleinement prétendre à une existence légale.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

4.1 (2008 = n/a; 2011 = 1.7; 2014 = 5.0)

1.6 Les sources confidentielles d'information sont protégées par la loi et/ou par les tribunaux

Aux termes de l'article 50 de la loi de 1990 sur la communication sociale au Cameroun, la protection des sources confidentielles d'information est garantie. Elle ne peut être levée que devant le juge et à huis clos. Cependant, les journalistes continuent à subir des pressions pour divulguer leurs sources en dehors des conditions légales. Selon les panélistes, la plupart des attaques contre les journalistes visent à les intimider pour qu'ils divulguent leurs sources. Les enquêteurs tentent souvent de fabriquer des accusations contre des journalistes afin de soutirer de l'information. «Parfois, personne ne conteste l'exactitude

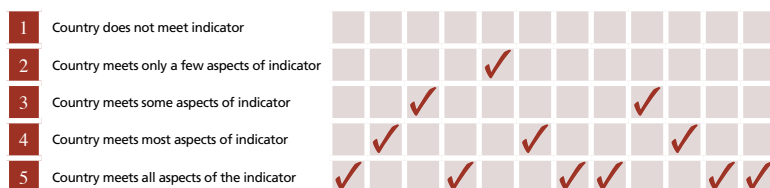
de votre article», a déclaré un panéliste. «Tout ce qu'ils veulent savoir, c'est comment vous avez obtenu l'information et qui vous l'a donnée.»

Les pressions exercées sur les journalistes pour qu'ils divulguent leurs sources proviennent à la fois des pouvoirs publics et d'organismes privés ou de particuliers. Cependant, les simples citoyens manquent souvent de ressources pour persuader les journalistes de divulguer leurs sources et comptent sur des officiers de sécurité et des magistrats corrompus. «Les entreprises privées n'exercent peut-être pas de pression sur le journaliste mais essaient de découvrir les sources de fuite au sein de leur entreprise afin de pouvoir les licencier», a expliqué un panéliste.

Les journalistes résistent mieux à ces pressions par rapport aux années passées, grâce à l'amélioration des normes et du professionnalisme au sein de ce secteur d'activité.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

4.2 (2008 = 2.1; 2011 = 1.4; 2014 = 3.9)

1.7 L'information publique est facilement accessible, garantie par la loi et à tous les citoyens

Au Cameroun, l'accès à l'information est entravé par de nombreux facteurs:

1. L'absence de législation sur la liberté d'information

La loi de 1990 sur la communication sociale accorde aux journalistes un accès gratuit aux documents publics uniquement dans la mesure où d'autres lois le permettent. Autrement dit, même si l'accès à l'information publique est gratuit, cette liberté pourrait être refusée par d'autres textes de loi. Il est donc courant que les agents publics empêchent les journalistes d'accéder à certaines informations en invoquant des raisons telles que le secret professionnel, le secret défense et l'obligation de réserve. Les détenteurs de documents publics ne sont pas autorisés à partager l'information avec le public et renvoient systématiquement les citoyens à des supérieurs difficilement accessibles.

Le Cameroun n'a pas adopté de loi sur la liberté d'information ni de lois similaires pouvant garantir aux citoyens l'accès à l'information. Au cours des dernières années, des organisations de médias et d'autres groupes de la société civile ont mené un intense plaidoyer en faveur d'une loi sur la liberté d'information.

Plusieurs projets de propositions ont été élaborés, mais le gouvernement a été réticent à adopter une loi sur l'accès à l'information ou à faciliter l'accès à l'information publique.

En l'absence d'une loi sur l'accès à l'information ou de règles relatives aux modalités d'obtention de l'information, les détenteurs de l'information publique ne se sentent pas tenus de partager l'information avec les journalistes. Par conséquent, les journalistes comptent sur leurs réseaux personnels et professionnels ou sur le pouvoir discrétionnaire des titulaires de fonctions pour accéder à des informations telles que les rapports et les notes de service. De plus en plus, les dénonciateurs divulguent des informations au public par le biais des médias sociaux, et il arrive parfois que des groupes d'intérêts particuliers transmettent fréquemment aux médias des «dossiers sales» concernant leurs rivaux. Dans les cas où les pouvoirs publics partagent l'information avec les médias, notamment par le biais de communiqués de presse et de points de presse, cette information est toujours au service du plan d'action du gouvernement.

2. Le manque de protection des journalistes

Les panélistes ont signalé des cas où des journalistes ont été arrêtés et détenus au cours de la collecte de l'information. Dans un cas tristement célèbre, trois journalistes qui tentaient de recouper une information sur une affaire liée au terrorisme ont plutôt été confrontés à des questions sur la manière dont ils avaient obtenu cette information. Après avoir décidé de ne pas publier faute de corroboration suffisante, ils ont été arrêtés et inculpés devant un tribunal militaire pour avoir dissimulé une information sur des menaces à la sécurité nationale. En général, les journalistes ont le sentiment de s'exposer à la persécution ou au harcèlement s'ils tentent d'obtenir des informations sur des sujets sensibles ou auprès de certains services publics tels que les forces de sécurité et de défense.

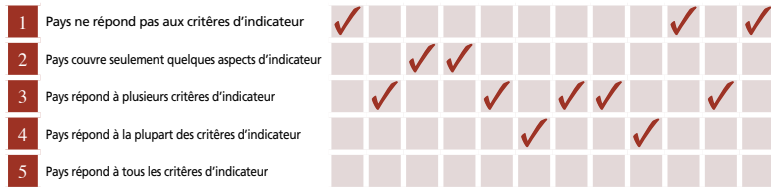
3. Le manque d'informations précises et de sensibilisation du public

Un troisième obstacle à l'accès à l'information est la disponibilité de l'information elle-même. De l'avis de beaucoup d'experts, le gouvernement ne dispose pas d'informations sur de nombreux domaines de la vie publique. À titre d'illustration, les données ne sont pas systématiquement collectées et stockées dans des formats de fichier facilement récupérables. La plupart des services publics ont encore recours au papier pour stocker les documents, ce qui rend la recherche et la récupération d'informations difficiles et chronophages. En outre, l'information publique est dispersée dans de nombreux services, et il est presque impossible de savoir où la chercher.

Dans les rares cas où l'information est laissée ouverte au public, tels que les services des archives nationales et les bureaux de l'enregistrement des titres de propriété, le manque de sensibilisation générale à ces services entrave l'accès des citoyens. Un panéliste a décrit sa fréquence d'utilisation des archives nationales à Yaoundé, tout en faisant observer que de nombreuses personnes ne se rendent pas compte du trésor d'informations dont regorge ce service.

Notation:

Notes individuelles:



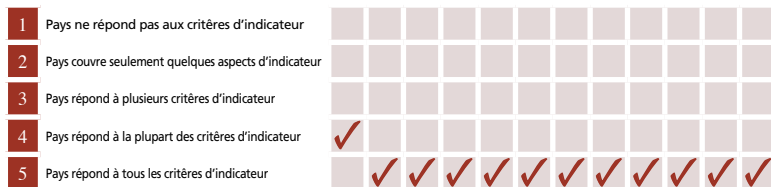
Moyenne: **2.5 (2008 = 1.3; 2011 = 1.3; 2014 = 2.1)**

1.8 Les sites web, les blogs et d'autres plateformes numériques ne sont pas tenus d'être déclarés ou d'obtenir l'autorisation préalable des pouvoirs publics

Au Cameroun, il n'existe aucune exigence administrative en matière d'enregistrement des blogs ou des sites Web.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: **4.9 (2008 = n/a; 2011 = 4.2; 2014 = 4.5)**

1.9 L'État ne cherche pas à bloquer ou à filtrer le contenu d'Internet à moins qu'il n'y ait des dispositions légales prévoyant des restrictions qui servent des intérêts légitimes et qui sont nécessaires dans une société démocratique, et qui sont appliquées par des tribunaux indépendants

Depuis 2017, le Cameroun a bloqué l'accès à l'internet dans les régions anglophones tourmentées au moins deux fois. Aucune raison officielle n'a été fournie pour la décision de désactiver l'internet, mais, aux dires des militants des

1.11 La législation sur les médias est le résultat de concertations approfondies entre les institutions étatiques, les citoyens et les groupes d'intérêt

Rien n'indique que la législation sur les médias au Cameroun est le résultat de concertations sérieuses et inclusives. Les panélistes disent que la plupart des lois ont été adoptées dans les années 90, à une époque où «il était impossible de penser aux concertations». Durant les années qui ont suivi, la tentative du gouvernement de consulter les parties prenantes dans le cadre du processus législatif équivalait surtout à du maquillage. «Généralement, au moment où les citoyens sont consultés sur une question, la décision a déjà été prise», a déclaré un panéliste. Les processus législatifs relatifs aux médias sont conformes à la pratique dans son ensemble, qui est en grande partie menée sous l'impulsion du gouvernement.

Notation:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓		✓								✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur													
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur													
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur													

Moyenne:

1.3 (2008 = n/a; 2011 = 1.3; 2014 = 2.9)

Note générale du Secteur 1:

3.3

SECTEUR 2:

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, se caractérise par la diversité, l'indépendance et la viabilité

2.1 Une large gamme de sources d'informations (écrites, audiovisuelles, Internet, téléphones portables) est disponible et financièrement accessible aux citoyens

Selon les estimations, en 2016, le Cameroun comptait plus de 600 journaux, 102 stations de radio et 60 chaînes de télévision pour environ 22 millions de personnes. Les médias ont proliféré depuis la libéralisation de la presse écrite dans les années 90 et du secteur audiovisuel en 2000. La pénétration accrue de l'internet et l'utilisation du téléphone portable ont également entraîné une augmentation des services d'information en ligne et des blogs.

La radio est toujours considérée comme la source d'information la plus populaire en raison de sa large couverture et de son accessibilité, en particulier dans les zones reculées du pays. À titre d'illustration, la radio nationale couvre environ 72% du pays et le reste du territoire (28%) est couvert par les stations FM urbaines et les radios communautaires. Au cours des dernières années, le coût des récepteurs radio a continué de baisser, en partie grâce aux importations massives de la Chine et à la vulgarisation des téléphones portables pouvant être connectés aux stations FM.

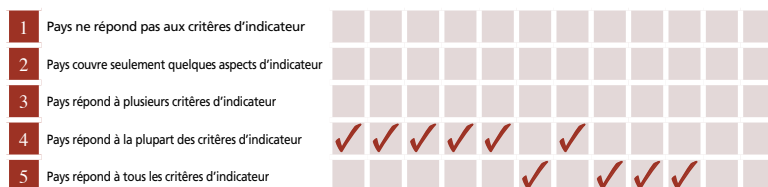
L'évolution du paysage de la transmission et de la technologie télévisuelle semble réduire l'accès aux chaînes de télévision par rapport aux années précédentes. L'utilisation croissante des signaux numériques oblige désormais les ménages à changer de téléviseur pour adopter des versions plus récentes et plus coûteuses ou à installer des numériseurs, des décodeurs et des antennes satellites. Les nouvelles technologies ont réduit le nombre de chaînes en clair, ce qui oblige les ménages à s'abonner au câble et au satellite.

Les journaux semblent avoir subi la plus forte baisse avec des tirages inférieurs à quelques centaines, même pour les plus grands quotidiens. L'accès aux journaux est limité par le coût et l'infrastructure. «Cameroun Tribune», quotidien géré par l'État, a le tirage le plus important: environ 15 000 exemplaires. Un quotidien coûte près de 500 francs CFA ou 1 dollar américain, soit environ le prix d'une pinte de bière blonde.

Bien qu'elle demeure une infime partie du secteur des médias, l'information en ligne est la plus rapide. Sa production et sa diffusion sont moins coûteuses, mais elle fait face à d'énormes difficultés liées à la monétisation.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: 4.3 (2008 = 2.6; 2011 = 2.8; 2014 = 3.8)

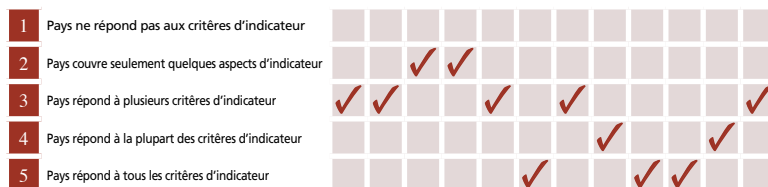
2.2 L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas restreint par les pouvoirs publics

Pour la première fois, le Cameroun a tenté ces deux dernières années de restreindre l'accès aux médias. C'est le cas de la Southern Cameroon Broadcasting Corporation (SCBC) qui a été interdite de diffusion au Cameroun en raison de son penchant pour les séparatistes anglophones. Des distributeurs de télévision par câble et par satellite ont été arrêtés et détenus dans des localités de la région du Nord-Ouest pour avoir inclus cette chaîne dans leurs bouquets TV. Aux dires des panélistes, les forces de sécurité ont également saccagé des maisons et détruit les postes de télévision des citoyens soupçonnés de regarder la SCBC. Même si la SCBC continue à diffuser depuis l'étranger, elle est seulement regardée dans la clandestinité. L'accès à l'internet a également aidé les citoyens à contourner l'interdiction prononcée par le gouvernement.

Dans le reste du pays, les citoyens ont accès aux médias nationaux et internationaux sans restriction. En plus des signaux satellites du monde entier, British Broadcasting Corporation et Radio France Internationale transmettent localement sur la bande FM.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: 3.5 (2008 = 4.7; 2011 = 4.5; 2014 = 3.8)

2.3 L'indépendance éditoriale de la presse écrite publiée par une autorité publique est suffisamment protégée contre l'ingérence politique abusive

Les panélistes ont fait observer que *Cameroon Tribune*, organe de presse à capitaux publics, subit une immense ingérence politique. Son équipe dirigeante est nommée par le gouvernement et placée sous la tutelle du ministère de la Communication. Pour illustrer le niveau d'ingérence politique dans la ligne éditoriale, un panéliste a déclaré: «Il est fréquent que le journal ait sa (propre) version de faits bien connus». La direction de *Cameroon Tribune* et les journalistes disent ouvertement que leur raison d'être, c'est de promouvoir l'action gouvernementale et cela se voit dans leur traitement de l'information, a ajouté un autre panéliste. «Très souvent, ils évitent les affaires controversées jusqu'à ce qu'une version officielle soit disponible.»

Notation:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur				✓														
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur								✓						✓			✓	✓
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓				✓	✓			✓								✓
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur														✓				
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur				✓														

Moyenne:

2.9 (2008 = 1.6; 2011 = 1.7; 2014 = 2.5)

2.4 La transparence de la propriété des organes de presse et des médias audiovisuels est garantie par la loi et appliquée

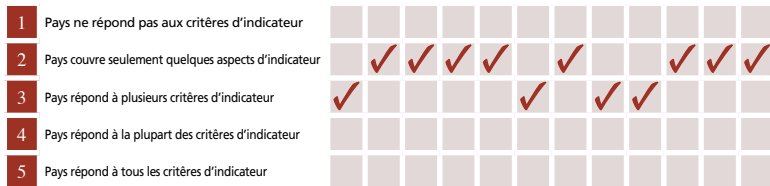
La loi de 1990 sur la communication sociale exige que les propriétaires et les actionnaires des organes de presse soient connus. Aux termes de cette loi, les organes de presse sont tenus d'avoir un bloc-général où figurent les noms du directeur de publication, du directeur de la rédaction, des rédacteurs en chef et des journalistes; ils sont également tenus de publier la liste des propriétaires au moins une fois par an. Des règles différentes s'appliquent aux entreprises de communication audiovisuelle, mais elles visent également à améliorer la transparence de la propriété.

Cependant, les failles du cadre réglementaire facilitent la dissimulation de l'identité des propriétaires. À titre d'illustration, lorsque des organes de presse

sont constitués en sociétés à responsabilité limitée, le droit des affaires en vigueur protège l’anonymat des actionnaires. En outre, il est bien connu dans la pratique que les véritables propriétaires de nombreux organes de presse, y compris les principaux quotidiens, utilisent d’autres personnes pour agir en leur nom. À titre illustratif, on soupçonne généralement certains membres du gouvernement et d’autres titulaires de charges publiques de posséder en secret des journaux et des organes de communication audiovisuelle, ce qui peut constituer une violation de la loi. Selon les observations d’un panéliste, il est difficile d’appliquer la loi sur la transparence de la propriété parce que «ceux qui doivent appliquer la loi sont les mêmes qui dissimulent leur identité».

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

2.3 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 3.4)

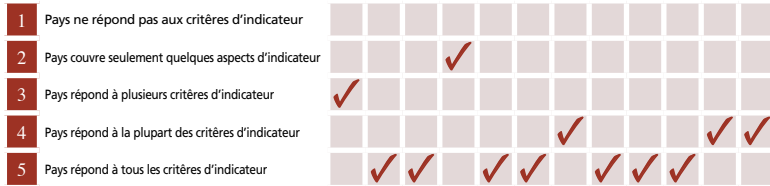
2.5 Une législation/régulation appropriée de la concurrence cherche à empêcher la concentration et les monopoles des médias

La législation tente de restreindre les concentrations et les monopoles des médias. Aux termes de la loi de 1990 sur la communication sociale, aucune entreprise éditrice ne peut publier plus de trois organes de presse. En outre, un décret du Premier ministre de 2000 portant régulation des entreprises privées de communication audiovisuelle précise qu’aucune personne physique ou morale ne peut être propriétaire de plus d’une entreprise de communication audiovisuelle. Cependant, ce décret autorise les éditeurs d’organes de presse à détenir des actions dans des sociétés de radiodiffusion et de télévision, mais en limite la propriété à une seule. La loi semble être plus indulgente vis-à-vis de la concentration horizontale par rapport à la concentration verticale. En outre, la loi limite la participation aux entreprises médiatiques et non aux médias.

Dans la pratique, la loi est largement ignorée. Au moins deux concentrations de médias sont bien connues: le groupe L’Anecdote possède *Vision 4 Télévision*, *Satellite Fm* et le journal *L’Anecdote*, tandis que *La Nouvelle Expression*, *Equinoxe TV* et *Radio Equinoxe* appartiennent à une même personne.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

4.3 (2008 = 2.3; 2011 = 4.5; 2014 = 3.8)

2.6 Le gouvernement promeut un paysage médiatique diversifié, avec des organes de presse économiquement viables et indépendants

Au cours de la dernière décennie, un paysage médiatique diversifié est apparu au Cameroun, principalement en raison de la facilité avec laquelle les journaux peuvent être créés et du laxisme dans la mise en œuvre de la réglementation sur la création des organes de presse. En dehors de la définition des conditions de création et de gestion des organes de presse, le gouvernement, selon les panélistes, n'intervient pas dans la promotion d'un paysage diversifié, et encore moins dans celle d'organes de presse économiquement viables et indépendants. De l'avis d'un panéliste, les autorités autorisent l'existence de nombreux médias pour donner l'impression d'un secteur prospère. En réalité, au mieux, les organes de presse se démènent pour survivre. La plupart des journaux privés ne possèdent pas leur propre imprimerie et les diffuseurs ne disposent pas de moyens pour acheter du matériel et exploiter leurs installations.

Le gouvernement a institué une aide annuelle aux organes et entreprises de presse. Mais les montants, de l'ordre de 150 à 250 millions de francs CFA (environ 270 000 à 450 dollars américains) répartis entre des centaines de médias, d'organisations professionnelles et d'imprimeries, sont jugés dérisoires par rapport aux besoins. En ce qui concerne l'«aide publique à la presse privée», le gouvernement a également été critiqué pour n'avoir pas respecté des critères clairs d'attribution d'enveloppes financières à différents demandeurs. Selon des panélistes connaissant le processus, même si une commission se réunit pour examiner les demandes, son travail est fortement influencé par les fonctionnaires du ministère de la Communication qui utilisent leur pouvoir discrétionnaire pour déterminer les bénéficiaires de montants précis et ceux qui ne reçoivent rien.

Notation:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur				✓									
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					✓	✓	✓						
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	✓	✓	✓						✓	✓	✓	✓	✓
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur													
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur													

Moyenne:

2.6 (2008 = n/a; 2011 = 2.2; 2014 = 3.3)

2.7 Tous les médias reflètent de façon équitable les voix des hommes et des femmes

Les médias camerounais semblent refléter l'attitude de la société dans son ensemble vis-à-vis des questions de genre. Par conséquent, même si les femmes sont de plus en plus présentes dans les salles de rédaction par rapport aux années précédentes, les bulletins et les programmes d'information sont encore dominés par les hommes. Les éléments suivants peuvent expliquer ces écarts:

1. La domination des hommes dans l'espace public

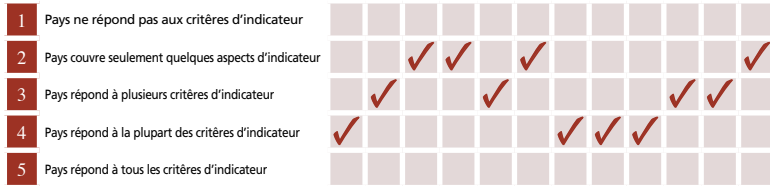
Les hommes sont plus susceptibles de faire l'actualité parce qu'ils dominent l'espace public, notamment dans les domaines politique, économique et sportif. Selon les observations d'un panéliste, lors d'événements politiques, alors que les hommes font des déclarations publiques et se font entendre, les femmes sont confinées à jouer les seconds rôles, notamment applaudir et danser. En partie à cause d'une culture répandue de la masculinité hégémonique, les femmes hésitent à se mettre en avant. «Les femmes préfèrent rester dans l'ombre et ne font pas entendre leur voix», a déclaré une panéliste. «En raison de plusieurs facteurs culturels, elles n'ont pas appris à prendre la parole».

2. La projection injuste des femmes dans les médias

Lorsque les femmes font l'actualité, les sujets traités ont tendance à porter sur la mortalité infantile et maternelle, le viol, l'adultère, la prostitution, la pauvreté, les épidémies, etc. Le reportage d'actualités est généralement défavorable aux femmes, en particulier dans les situations de conflit, a déclaré un intervenant. Un panéliste a insinué que ce problème pourrait être en partie lié au fait que les sujets d'actualité et les programmes «les plus sérieux et les plus importants» sont l'apanage des hommes. Même si le nombre de femmes journalistes a augmenté dans les salles de rédaction, en particulier à la télévision, elles sont souvent affectées à des secteurs spécifiques tels que la santé, le divertissement, la beauté, la culture, la société, etc., qui sont considérés comme moins intéressants sur le plan médiatique.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: 3.0 (2008 = n/a; 2011 = 1.6; 2014 = 3.2)

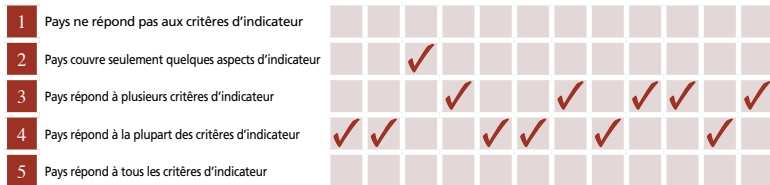
2.8 Tous les médias reflètent de façon équitable les voix de la société et de ses minorités dans leur diversité ethnique, linguistique et religieuse

De l'avis des journalistes, ils ne sauraient se faire l'écho des faits qui n'existent pas. Selon leur argumentation, «On ne saurait demander aux journalistes de faire ce qui ne relève pas de leur mission». L'impression qui se dégage est que l'absence apparente de certaines minorités dans les médias ou la projection de certains groupes résulte d'un processus passif et est la conséquence du classement des reportages sur la base de la crédibilité de l'histoire. Cet état de choses pourrait s'expliquer par le fait que certains groupes ethniques régionaux, tels que les groupes francophones du Centre-Sud et les groupes religieux (chrétiens et musulmans), dominent l'espace public. Mais il ressort également des débats des panélistes que certains journaux ont tendance à avoir un penchant ethno-régional.

Par rapport aux médias privés, le diffuseur d'État s'efforce de représenter équitablement la voix de la société. Ses stations régionales offrent une programmation locale et des émissions en langues locales.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: 3.4 (2008 = n/a; 2011 = 2.5; 2014 = 3.3)

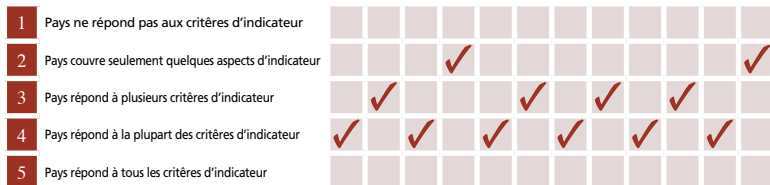
2.9 Les médias couvrent l'ensemble des dimensions économiques, culturelles, politiques, sociales, nationales et locales et mènent des enquêtes

Avec une concurrence accrue, les médias investissent dans des informations originales en dehors des reportages sur les manifestations publiques, ce qui a entraîné une plus grande variété de sujets. Les journaux ont créé des rubriques spécialisées avec des rédacteurs en chef, tandis que les organes de communication audiovisuelle diffusent de plus en plus des émissions visant à couvrir des sujets et des secteurs peu traités par les salles de rédaction. Parmi les exemples, figurent *Le temps des contes*, « Our Cultural Heritage » sur la CRTV et *Héritage* sur Canal 2. Cependant, la politique, l'économie et le sport continuent de dominer l'actualité et la programmation. Le Cameroun compte au moins deux quotidiens économiques, qui ont vu le jour ces dernières années, et plusieurs publications sportives hebdomadaires et mensuelles.

Dans l'ensemble, le véritable journalisme d'investigation est peu pratiqué. Les salles de rédaction ne disposent pas des ressources et du personnel nécessaires à la réalisation d'enquêtes. Un panéliste a ajouté que «les pressions économiques font en sorte que même lorsque les organes de presse reçoivent des pistes d'information sur des actes répréhensibles, ils ne sont pas disposés à enquêter en raison du risque de perdre la faveur d'une autorité publique ou de perdre des parts sur le marché de la publicité».

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

3.3 (2008 = 2.2; 2011 = 3.7; 2014 = 3.5)

2.10 Les organes privés de communication audiovisuelle offrent un minimum de programmes d'intérêt public de qualité

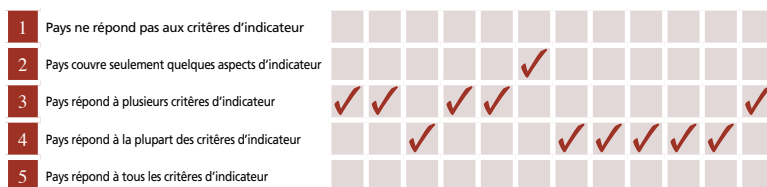
Les organes privés de communication audiovisuelle font montre d'une grande agressivité pour l'élargissement de leurs publics et ont investi dans des émissions qui plaisent à un large public. Des reportages approfondis ainsi que des émissions de causerie et de tribune libre abordent un large éventail de sujets d'intérêt public allant de la corruption aux soins de santé. En 2018, la première édition de

«Peace Media Award» a été remportée principalement par des journalistes des médias privés.

Cependant, aux dires des critiques, les émissions sur les radios et les chaînes de télévision privées sont de mauvaise qualité et conçues pour gagner en popularité facile. Une nouvelle tendance appelée «le tribunal du peuple» a remporté du succès auprès des auditeurs, mais elle est truffée de pratiques diffamatoires et contraires à l'éthique.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

3.4 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 2.6)

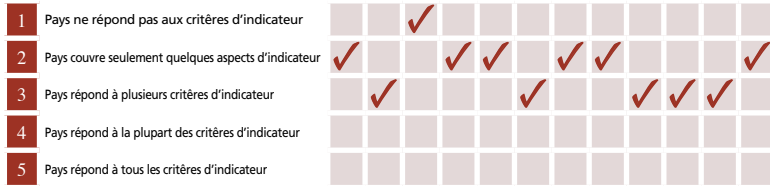
2.11 Le pays a une politique cohérente de TIC et/ou le gouvernement met en œuvre des mesures de promotion, qui visent à satisfaire les besoins en informations de tous les citoyens, y compris les communautés marginalisées

Le Cameroun a adopté plusieurs lois portant régulation du secteur des TIC. Il a notamment adopté des lois sur la cybercriminalité, le commerce électronique et les communications électroniques. Alors que les lois tentent de s'arrimer à un secteur en rapide évolution, les experts juridiques affirment que les pouvoirs publics se sont focalisés sur la protection des personnes et des institutions plutôt que sur la promotion des TIC. «L'explosion du secteur des TIC au Cameroun a été favorisée par les forces du marché plutôt que par une politique gouvernementale visant à promouvoir ce secteur», a déclaré un panéliste. Il a mis en évidence l'accès à l'internet, qui a principalement augmenté grâce aux efforts des sociétés de téléphonie mobile et des fournisseurs de services Internet, ainsi qu'à la disponibilité de smartphones abordables sur le marché.

Aux dires des panélistes, les régulateurs ne font pas leur travail; en outre, de nombreuses régions du pays manquent encore de signaux de téléphonie mobile. En l'absence d'une surveillance adéquate, les opérateurs de téléphonie mobile et les fournisseurs de services Internet ont réussi à segmenter le marché, en limitant les services à large bande aux grandes villes.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

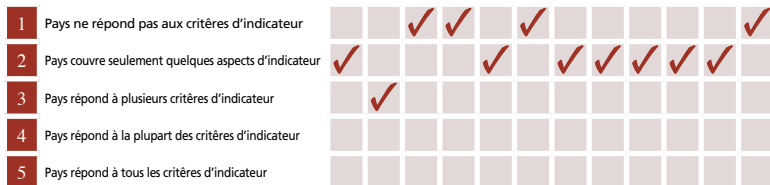
2.3 (2008 = n/a; 2011 = 2.6; 2014 = 3.4)

2.12 Le gouvernement n'utilise pas son pouvoir sur le processus de placement publicitaire pour influencer le contenu éditorial

La publicité est un outil puissant entre les mains du gouvernement. «Lorsque le gouvernement fait paraître des annonces publicitaires dans les journaux, il attend un an avant de payer. Entre-temps, les journaux font attention au contenu de leurs articles», a déclaré un panéliste. Les pouvoirs publics utilisent également régulièrement les annonces publicitaires pour récompenser les journaux amis et en priver ceux qui leur donnent une mauvaise presse ou qui sont perçus comme des partisans de leurs rivaux politiques. En d'autres termes, a déclaré un intervenant, «le gouvernement utilise la publicité comme un bâton pour ramener à l'ordre eux qui ne rentrent pas dans le rang». Selon les dires des panélistes, les fonctionnaires utiliseraient également leurs budgets publicitaires pour leur propre positionnement. Il est donc fréquent de trouver des journaux «à gages» parsemés d'annonces qui ne se trouvent pas dans les journaux réguliers et ayant un tirage plus élevé. «Quand un ministre change de portefeuille, il est loisible de constater comment les dépenses publicitaires passent de l'ancien au nouveau ministère», a déclaré un autre panéliste. Les pouvoirs publics tentent également d'influencer la publicité des entreprises privées, qu'elles accusent de parrainer des médias pour prendre à partie le gouvernement.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

1.8 (2008 = 1.5; 2011 = 1.7; 2014 = 2.2)

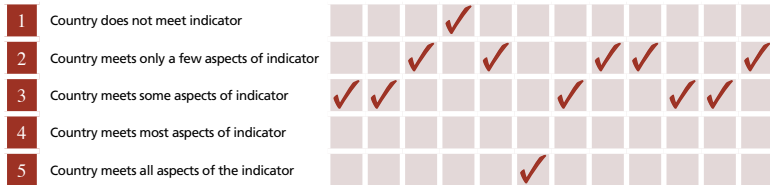
2.13 Le marché de la publicité est suffisamment important pour soutenir une diversité d'organes de presse

Au Cameroun, les dépenses liées à la publicité sont passées d'environ 6,5 milliards à 3 milliards de francs CFA (environ 11 000 000 000 à 5 300 000 000 dollars américains) entre 2011 et 2018. Cette tendance baissière du marché de la publicité est due à plusieurs facteurs, notamment des options moins chères telles que la disponibilité de la publicité sur les médias sociaux; en outre, les sociétés de téléphonie mobile qui représentaient une grande part du marché ont simplement utilisé leurs propres services pour atteindre leurs clients. La baisse des tirages a nui aux journaux et la faiblesse des perspectives économiques a réduit le pouvoir de négociation des médias. Les médias ont commencé à accepter des prix de loin inférieurs au prix demandé, chacun faisant des pieds et des mains pour avoir une part des dépenses de publicité à la baisse.

Les médias privés font également face à une concurrence déloyale de la part des médias d'État, qui reçoivent la part du lion des annonces publicitaires privées et publiques. 'Alors que tout le monde se plaint, *Cameroon Tribune* manque parfois de suffisamment de pages pour diffuser des annonces publicitaires', a déclaré un panéliste.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: 2.6 (2008 = 1.8; 2011 = 2.9; 2014 = 2.4)

Note générale du Secteur 2: 3.1

SECTEUR 3:

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante, le diffuseur d'Etat/public s'est mué en véritable service public

3.1 La législation sur l'audiovisuel a été adoptée et est appliquée, et crée un environnement favorable à l'audiovisuel public, commercial et communautaire

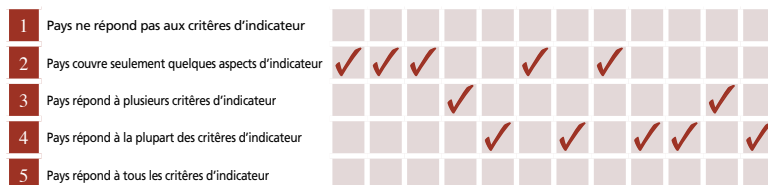
Au Cameroun, la communication audiovisuelle est régie par un décret du Premier ministre publié en 2000. Entre autres choses, ce décret fixe les conditions de création, d'exploitation des entreprises de communication audiovisuelle, ainsi que celles d'octroi de licence d'exploitation dans le pays. Ce décret reconnaît trois catégories de médias audiovisuels: publics, privés à caractère commercial et non commercial. Il ne mentionne pas directement la radiodiffusion communautaire.

Depuis la publication de ce décret, seules deux chaînes de télévision ont obtenu des licences de diffusion. Les autres fonctionnent sous un régime appelé «tolérance administrative». Un comité technique chargé de l'examen des demandes de licences ne s'est réuni qu'une seule fois depuis 2000. Les critiques font valoir que l'absence de licence n'est pas due à la magnanimité du gouvernement, comme l'affirment les pouvoirs publics, mais à une mesure délibérée visant à refuser une existence juridique aux entreprises privées de communication audiovisuelle. En d'autres termes, les autorités peuvent brandir le manque de licence comme motif à chaque fois qu'elles veulent fermer une entreprise de communication audiovisuelle.

Dans l'ensemble, les panélistes sont convenus que la législation sur la communication audiovisuelle et sa mise en œuvre ne créent pas un environnement propice au secteur. Ils ont également évoqué le coût des licences, qui va de 5 millions de francs CFA pour les radios privées offrant des services non commerciaux à 100 millions de francs CFA pour les chaînes de télévision privées à diffusion nationale offrant des services commerciaux. Néanmoins, l'application laxiste du cahier de charges a permis aux stations de radio et aux chaînes de télévision de proliférer à travers le pays, même si elles courent le risque permanent d'être fermées.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

3.0 (2008 = 3.0; 2011 = 4.0; 22014 = 3.1)

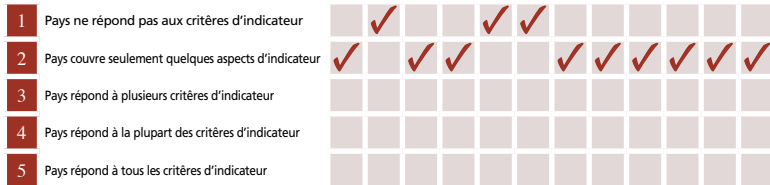
3.2 L’audiovisuel est régulé par un organe indépendant et suffisamment protégé par la loi contre les ingérences, et dont les membres sont nommés de façon transparente et ouverte, en concertation avec la société civile, et qui n’est pas dominé par un parti politique

Le Cameroun ne dispose pas d’une commission chargée de l’audiovisuel. Le CNC, nommé par le gouvernement, est chargé de la régulation de tous les médias, y compris les entreprises de communication audiovisuelle, et s’occupe des questions d’éthique et de normes. De l’avis des panélistes, le CNC n’est pas indépendant; ses membres sont nommés par le président de la République, qui utilise son pouvoir discrétionnaire et n’implique pas la société civile.

Cependant, l’absence d’inamovibilité ne semble pas avoir empêché le Conseil actuel d’agir en toute indépendance. Au cours des deux ou trois dernières années, le CNC a pris des décisions audacieuses, notamment en sanctionnant des organes de presse et des journalistes soupçonnés d’être parrainés par de hautes personnalités du gouvernement. Aux dires d’un panéliste, «le Conseil a pu résister aux pressions venant d’en haut, lui ordonnant de sanctionner des journalistes désignés».

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

1.8 (2008 = n/a; 2011 = 1.2; 2014 = 2.0)

3.3 L'organe régulant les services et les licences audiovisuels le fait dans l'intérêt du public et assure l'équité et la diversité des opinions représentant la société dans son ensemble

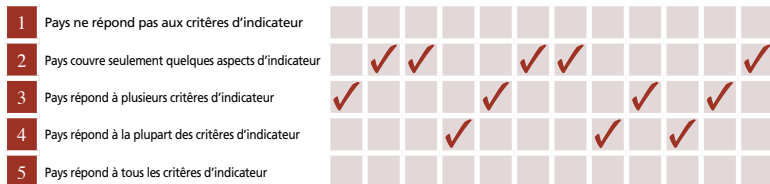
En tant qu'organe statutaire, le CNC, qui régule, entre autres, l'audiovisuel, dispose d'un appel limité. Il est perçu comme un pion dans la main de puissants intérêts particuliers. Cette perception s'explique en partie par le fait que la majorité des affaires portées devant le CNC contre des journalistes proviennent de membres du gouvernement et de dirigeants d'entreprises publiques. Le CNC fonctionne également dans un contexte où l'on croit généralement que l'objectif du gouvernement est d'étouffer les médias et que les pouvoirs publics l'utilisent, entre autres, à cette fin. En 2012, le CNC a été doté de pouvoirs lui permettant d'infliger des sanctions, pouvoirs qu'il a utilisés pour suspendre et censurer à plusieurs reprises des médias et des journalistes. De l'avis d'un panéliste, le CNC n'a pas été créé dans l'intention d'assurer la défense de l'intérêt public.

Cependant, ces dernières années, le CNC a tenté de se présenter comme un *gendarme* indépendant du secteur des médias. La direction actuelle du CNC a vraiment fait un effort pour servir l'intérêt général, a fait observer un panéliste. «Ses membres sont opiniâtres», a-t-il déclaré. «Contre toute attente, ils font leur travail dans l'intérêt du public et ont été en mesure de rejeter de nombreuses plaintes de la part des ministres.» À son crédit, un autre panéliste a déclaré que le CNC avait été utile à la résolution des plaintes contre des journalistes avant même qu'ils ne soient traduits en justice.

Cependant, la réputation du CNC reste ternie, car certaines de ses décisions continuent d'être controversées. Au début de cette année, le président du Conseil a été traduit en justice dans un différend avec *Vision 4* et *L'Anecdote*, après une série de sanctions. Aux dires d'un panéliste, le CNC a été incapable de gérer la répartition du temps d'antenne entre les partis politiques lors des élections, en particulier dans les médias publics. Le parti au pouvoir et ses candidats continuent d'avoir la part du lion dans l'actualité politique et électorale à la CRTV.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

2.8 (2008 = 1.6; 2011 = 1.1; 2014 = 2.9)

3.4 Le diffuseur public/d'Etat est responsable devant le public par l'intermédiaire d'un conseil d'administration représentatif de la société dans son ensemble et désigné de manière indépendante, ouverte et transparente

Ce n'est qu'à travers les médias que le public apprend la nomination des membres du conseil d'administration de la CRTV, a expliqué un panéliste. Comme c'est le cas avec beaucoup d'autres nominations dans le pays, le président de la République use de son pouvoir discrétionnaire pour désigner par décret des membres au conseil d'administration. En outre, le conseil est présidé par le ministre de la Communication et ses membres sont en grande partie issus de l'administration publique et du parti au pouvoir. Aux yeux des panélistes, ce processus n'est ni ouvert ni inclusif ni à l'abri des influences.

Notation:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur		✓	✓			✓		✓		✓	✓	✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	✓			✓	✓		✓		✓			
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur												
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur												
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur												

Moyenne:

1.4 (2008 = 1.2; 2011 = 1.0; 2014 = 1.6)

3.5 L'indépendance éditoriale du diffuseur public/ d'État de toute influence politique est garantie par la loi et appliquée pour garantir des programmes d'information et d'actualité équilibrés et équitables

La CRTV a été créée pour promouvoir l'action gouvernementale et sa politique éditoriale et ses pratiques sont le reflet de cette mission. Depuis sa création, a fait observer un panéliste, cette société n'a jamais publié de reportage critique sur le président. Son approche de reportage peut se résumer comme «la déification des autorités de l'État et la diffamation de ses opposants et de ses détracteurs», a déclaré un autre panéliste. Les sources d'information se plaignent que leurs interviews sont fréquemment modifiées pour supprimer les remarques critiques, en laissant des extraits cousus qui ne reflètent pas fidèlement leurs points de vue.

Cependant, il se peut que cette évaluation ne représente qu'une partie de la réalité actuelle. Avec une augmentation marquée du nombre d'émissions de débat au cours de la dernière décennie, le volume de voix critiques a augmenté à la télévision et à la radio d'État. Parmi les exemples, figurent « Press Hour » et Scènes de Presse, deux émissions télévisées au cours desquelles des journalistes et des experts discutent de l'actualité. Au niveau de la radio nationale, « Cameroon Calling » et Thermostat, deux émissions qui y sont diffusées, font fréquemment bouger les lignes, selon certains panélistes.

Notation:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓							✓				✓	✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur				✓	✓	✓	✓			✓	✓				
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur															
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur															
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur															

Moyenne:

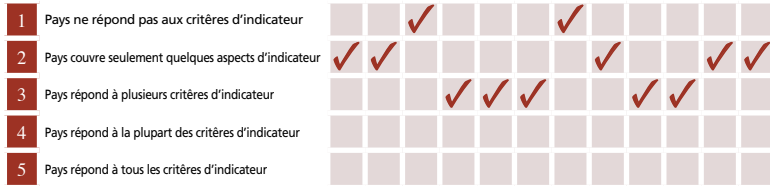
1.5 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 1.9)

3.6 Le diffuseur public/d'État est financé de manière à le protéger contre toute ingérence politique dans son budget, et contre toute pression commerciale

Le budget de la CRTV a légèrement baissé, passant de 27,4 milliards de francs CFA en 2017 à 27,2 milliards en 2018 (environ 48 000 000 000 à 47 900 000 000 dollars américains). Cette société tire ses revenus de plusieurs sources: subventions de l'État, publicité et redevances. La redevance audiovisuelle, déduite directement des salaires des travailleurs, ne représente qu'une infime partie de son budget. Les subventions de l'État sont sporadiques et visent souvent à aider cette entreprise à couvrir des événements spéciaux tels que des tournois de football, les défilés de la fête nationale et les élections. La CRTV a donc subi des pressions pour augmenter ses revenus publicitaires et a créé une filiale, la CRTV Marketing and Communication Agency-CMCA- (agence de marketing et de communication de la CRTV) à cet effet.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

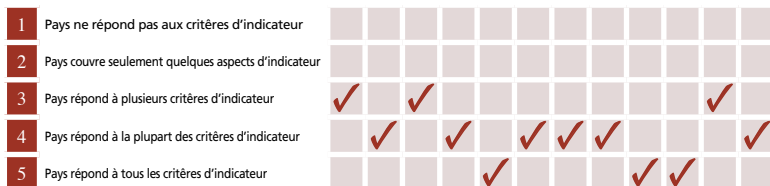
2.3 (2008 = n/a; 2011 = 1.0; 2014 = 3.4)

3.7 Le diffuseur public/d'État offre une programmation variée qui prend en compte tous les intérêts, y compris le contenu local et des émissions d'intérêt général de qualité

La CRTV a une programmation constituée d'un assez bon mélange: journaux télévisés et radio, magazines, débats, interviews-variétés, émissions de libre antenne, émissions de divertissement, documentaires, enquêtes, etc. Elle essaie également de trouver un équilibre entre le contenu national et local, avec des tranches d'informations spécialisées à caractère régional à la radio et à la télévision. Dans la pratique, cette approche a contribué à enrichir son contenu: les ministères, la police et l'armée produisent et présentent des émissions d'information et d'éducation du public. De l'avis des panélistes, la qualité et la diversité des contenus de la CRTV se sont améliorées au cours des dernières années, en particulier avec l'injection de nouveaux journalistes et de nouvelles émissions. «Plus que quiconque, elle couvre un large éventail de sujets et de communautés», a fait observer un panéliste.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

4.0 (2008 = n/a; 2011 = n/a; 2014 = 3.8)

Note générale du Secteur 3:

2.4

SECTEUR 4:

Les médias exercent des
normes professionnelles de
haut niveau

4.1 Le niveau de traitement de l'information obéit aux principes de base d'exactitude et d'impartialité

En général, au Cameroun, la qualité des informations publiées laisse à désirer. Dans l'ensemble, aux dires des panélistes, la plupart des informations sont incomplètes, dépourvues de toute objectivité, trompeuses, inexactes, sensationnelles, aux opinions bien arrêtées et totalement fausses. «Certains journalistes vont jusqu'à imaginer ou inventer des histoires», a déclaré un panéliste. En septembre 2017, le CNC a rendu 22 décisions sur des infractions commises dans les médias et presque toutes concernaient des informations tendancieuses, non vérifiées et diffamatoires.

Selon les panélistes, plusieurs facteurs peuvent expliquer une telle médiocrité. Il s'agit, entre autres, de la mauvaise formation d'un grand nombre de journalistes qui entrent dans la profession à la recherche de la gloire ou de l'argent facile. Avec des salaires bas ou inexistantes, les journalistes ne disposent pas des ressources nécessaires à la réalisation de reportages corrects et sont disposés à tronquer des histoires moyennant une enveloppe financière. À titre d'illustration, un panéliste a cité un déraillement de train qui a tué des centaines de personnes en 2017. «Voilà un fait vécu avec plusieurs versions.» En d'autres termes, selon ses insinuations, des forces extérieures contrôlent les informations publiées dans les journaux.

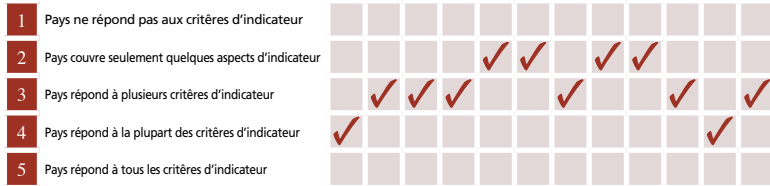
Les fausses informations ont pris une nouvelle dimension avec les médias sociaux. De plus en plus, les journalistes prennent les articles de WhatsApp, de Facebook ou de Twitter et les publient ou les diffusent sans procéder à une analyse approfondie ni à une vérification.

D'autres problèmes découlent de la manière dont sont gérées les salles de rédaction. En effet, la plupart ne disposent pas de politiques écrites pour guider les journalistes et les rédacteurs en chef sur ce qui est attendu d'eux. Dans de nombreux cas, les propriétaires utilisent leur organe de presse pour leur propre positionnement ou pour aider leurs alliés politiques et commerciaux. Comme l'a déclaré un panéliste, «en général, il ressort clairement de certains articles que certains journaux et journalistes sont contre ou favorables à certaines personnalités et institutions publiques.» Le clientélisme a donc fait son nid dans ce secteur. «De puissants groupes de pression sont tapis dans l'ombre et influencent ainsi le contenu des journaux.»

En dépit de cette situation peu reluisante, les panélistes ont souligné qu'une poignée de journalistes et de professionnels s'évertuent à rester professionnels. Nombre d'entre eux, tant des médias privés que publics, ont remporté de nombreux prix nationaux et internationaux, ce qui témoigne de la grande qualité de leur travail et de leurs normes éthiques. De temps à autre, certains journaux ont également fait montre de leur capacité à produire des contenus de bonne qualité, exacts et équitables.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: 2.8 (2008 = 1.7; 2011 = 2.2; 2014 = 2.3)

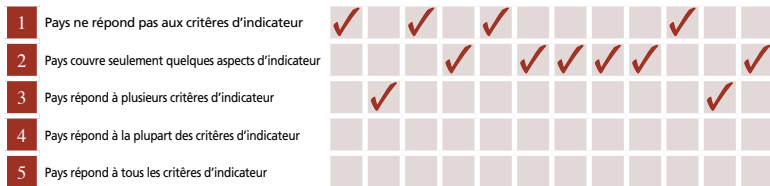
4.2 Les médias suivent volontairement des codes de normes professionnelles qui sont appliqués par des organes indépendants /d'autorégulation qui traitent les plaintes du public

De nombreuses démarches ont été entreprises en vue de la mise en place de codes de normes professionnelles volontaires pour les journalistes et les organes de presse au Cameroun. Le pays compte au moins quatre codes qui couvrent des domaines tels que l'éthique et la couverture des élections. Du fait de l'augmentation du nombre de plaintes concernant la qualité du journalisme, le Premier ministre a signé un décret portant code d'éthique journalistique qui, comme les autres qui existaient auparavant, n'était guère respecté.

En résumé, bien que des codes volontaires existent, ils ne sont généralement pas appliqués. L'une des raisons en est que l'Union des journalistes du Cameroun est en état d'hibernation depuis de nombreuses années. Certains journalistes suivent des codes internationaux tels que la charte de Munich, mais il n'existe pas d'organisme chargé de la faire appliquer au niveau local. Le Conseil camerounais des médias, mis en place par l'UJC pour, entre autres faire respecter un code de déontologie, n'a pas pu décoller.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne: 1.8 (2008 = 1.9; 2011 = 2.3; 2014 = 1.9)

4.3 Les niveaux de salaire et les conditions générales de travail, dont la sécurité, des journalistes et des autres professionnels des médias sont appropriés

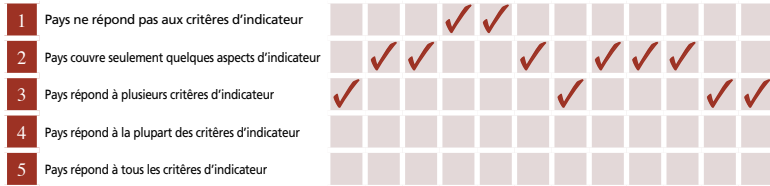
Les bas salaires constituent l'un des plus grands problèmes auxquels sont confrontés les médias camerounais. Selon les estimations, les salaires oscillent entre 50 000 francs CFA (environ 90 dollars américains) par mois et un peu plus de 700 000 francs CFA (environ 1 250 dollars américains) par mois pour les responsables des médias. Même dans ce cas, les salaires ne sont pas réguliers et il est des de journaux qui doivent jusqu'à 40 mois de salaire à leur personnel. Pour réduire la masse salariale et les conflits de travail, certains journaux ont des contrats avec quelques privilégiés et «paient le reste de leur personnel à la petite semaine». Dans le pire des cas, pour éviter de payer le personnel, certains organes de presse maintiennent les reporters comme stagiaires aussi longtemps que possible. «D'autres demandent aux journalistes de tirer leurs revenus des pourboires et des per diem qu'ils reçoivent lors de leurs descentes sur le terrain à l'effet de couvrir des manifestations», a déclaré un journaliste.

Les propriétaires de médias refusent systématiquement d'honorer les règlements sur le travail et les conventions avec leur personnel. Il y a plusieurs années, des journalistes et des employés ont signé une convention collective précisant les conditions de travail minimales, y compris les salaires de départ. Cette convention fixait le salaire de départ à 160 000 francs CFA (environ 290 dollars américains) par mois. Quelques journaux tels que *Mutations*, *Le Messager* et *Le Jour* ont des grilles salariales négociées en privé qui sont beaucoup plus élevées que le minimum fixé dans les conventions collectives. Cependant, ni ces arrangements en interne ni ces conventions collectives ne sont pleinement respectés.

En revanche, les journalistes du secteur public perçoivent des salaires plus élevés et plus réguliers. La plupart sont payés à l'échelle barémique de la fonction publique et bénéficient d'avantages multiples tels que l'assurance maladie et sécurité. En moyenne, le salaire de départ des journalistes de la CRTV est de 250 000 francs CFA (environ 440 dollars américains), soit à peu près le même salaire de départ pour les enseignants et les médecins. Mais avec l'augmentation du coût de la vie, en particulier dans les grandes villes, les journalistes du secteur public se plaignent également de la faiblesse de leurs salaires.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

2.2 (2008 = n/a; 2011 = 1.2; 2014 = 1.8)

4.4 Les journalistes et les autres acteurs des médias sont organisés en syndicats et/ou associations professionnelles, qui défendent leurs intérêts de manière efficace

Il est difficile de donner le nombre exact de syndicats et d'associations de médias au Cameroun. Au fil des ans, ils se sont multipliés, tout comme les autres ONG du pays. L'association la plus importante du pays est l'Union des journalistes du Cameroun (UJC) même si elle est restée en état d'hibernation pendant de nombreuses années. Dans le même temps, la « Cameroon Association of English Speaking Journalists –CAMASEJ »- (Association camerounaise des journalistes anglophones) et le Syndicat des journalistes employés du Cameroun (SJEC) se sont le plus distingués par leurs activités. L'Association des journalistes sportifs du Cameroun, l'Association des journalistes économiques du Cameroun et le Syndicat national de l'audiovisuel sont hautement spécialisés et peu connus du grand public.

Les syndicats et les organisations professionnelles défendent les intérêts de leurs membres à des degrés divers. Le SJEC a, entre autres, contribué la négociation de conventions collectives au nom de ses membres. Quant à la CAMASEJ, elle se focalise sur le développement professionnel et est connue pour l'organisation de la formation et le parrainage de réseaux professionnels de ses membres à l'étranger. Mais la majorité des organisations fonctionnent dans l'opacité et sont soupçonnées de servir les intérêts de leurs fondateurs.

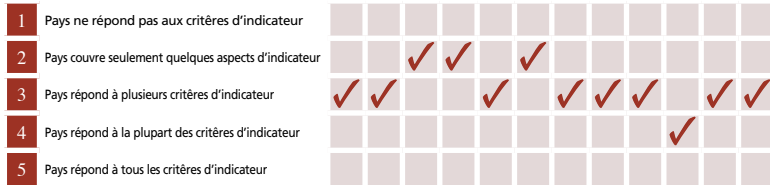
Les critiques affirment que les associations et les syndicats nationaux des professionnels des médias n'ont pas dénoncé avec véhémence les attaques contre les journalistes au même titre que les organisations internationales. Le perfectionnement professionnel éclipse généralement des objectifs plus larges tels que le plaidoyer pour une presse plus libre et l'accès à l'information. Même si les syndicats prétendent se pencher sur les conditions de travail des journalistes, ils n'ont pas les capacités pour influencer le changement. Selon un panéliste, la sécurité et la protection figurent parmi les besoins les plus importants des

journalistes au-delà de bonnes rémunérations, mais ces problèmes ne sont pas bien formulés.

L'attitude, tant du gouvernement que des employeurs, empêche certains journalistes d'adhérer à une association ou à un syndicat professionnel. La plupart des groupes ouvertement critiques sont perçus comme des fauteurs de troubles et hostiles au gouvernement et aux employeurs. Pour préserver leur emploi, la plupart des journalistes choisissent de rester à l'écart de leurs activités.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

2.8 (2008 = 3.2; 2011 = 4.8; 2014 = 2.8)

4.5 Les journalistes et les organes de presse sont intègres et ne sont pas corrompus

La corruption a gangrené le paysage médiatique camerounais. Les journalistes acceptent volontairement et ouvertement les pots-de-vin et d'autres faveurs des organisateurs d'évènements en échange d'une couverture positive. Au fil des ans, un certain nombre de noms de code ont été utilisés pour faire allusion aux pots-de-vin ou aux pourboires des organisateurs d'évènements. Les plus populaires sont le «*gombo*» et le «*communiqué final*».

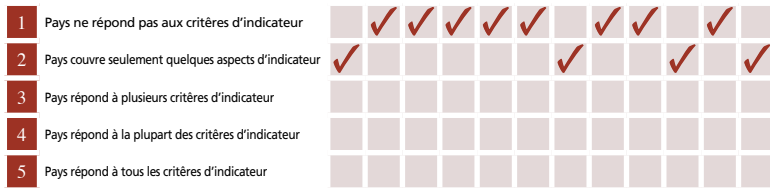
Les pots-de-vin dans le secteur ont vraisemblablement commencé par des indemnités journalières accordées à des journalistes de médias publics couvrant des manifestations officielles. La pratique s'est étendue au secteur privé et s'est répandue dans ce secteur d'activité, ce qui a débouché sur l'apparition d'une race de «journalistes du Hilton» au fil des ans. À l'instar des enveloppes brunes dans d'autres régions du monde, les journalistes gagnent entre 50 000 francs CFA (90 dollars américains) et des millions de francs par mois grâce à cette pratique. Même les organisateurs d'évènements ont appris à préparer un budget pour les journalistes. À une époque, le ministère de l'Économie disposait de près de 500 millions de francs CFA (environ 880 000 dollars américains) pour «le service de la presse» dans son budget annuel.

Les panélistes ont fait observer que non seulement, les journalistes acceptent les pots-de-vin, mais en exigent également. À titre d'illustration, le harcèlement des organisateurs d'évènements et le chantage des responsables publics pour

«tuer dans l'œuf» certaines affaires constituent une tendance inquiétante à la hausse. Il est courant qu'un journaliste aborde des ministres et d'autres hauts responsables, muni de la couverture de la prochaine édition de son journal en leur demandant de «bien parler» s'ils ne veulent pas que l'article soit publié. D'autres annoncent des articles à venir, en alléguant une enquête sur les actes d'un fonctionnaire, dans l'espoir qu'ils appellent pour empêcher la publication desdits articles. Même les journalistes des médias publics ne publieront pas un article jusqu'à ce que l'organisateur de l'événement «parle». Les journalistes des médias privés et publics, reporters et grands reporters/éditorialistes confondus, sont concernés par cette pratique. Il y a peu d'exceptions.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

1.3 (2008 = n/a; 2011 = 1.0; 2014 = 2.1)

4.6 Les journalistes et les directeurs de publication n'exercent pas l'autocensure dans l'audiovisuel et la presse privés

L'autocensure est répandue dans les médias camerounais pour de nombreuses raisons.

1. La sécurité et la protection

Les journalistes ont appris que certains sujets sont risqués et décident en leur âme et conscience de les éviter. À titre d'illustration, de nombreux journalistes anglophones craignent que les reportages sur les activités des séparatistes ne les exposent à des représailles des pouvoirs publics. Parmi les autres sujets épineux, figure la secte Boko Haram. Les journalistes considèrent qu'il leur est interdit de parler des forces de sécurité et de leurs activités. Certains fonctionnaires sont craints et considérés comme «intouchables» en raison du pouvoir qu'ils exercent. Comme l'a dit un panéliste, le traitement de certaines informations revient à la décision de 'publier et périr'.

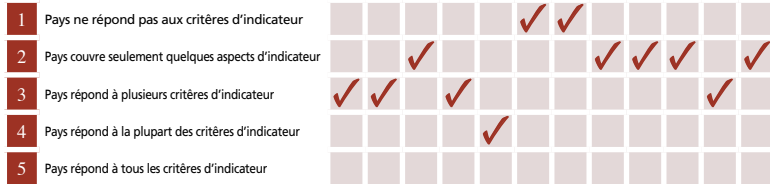
2. La pression économique

Les annonceurs ou les partenaires économiques ne doivent pas être touchés et les journalistes le savent. «Vous vous sentez obligé de les traiter avec précaution car ils vous rapportent de l'argent», a déclaré un panéliste, en parlant de sa propre

expérience. Dans des cas extrêmes, les entreprises privées paient les propriétaires de médias pour empêcher la mauvaise presse, ce qui oblige les journalistes et les rédacteurs en chef à sélectionner ce qu'ils publient sur ces organisations.

Notation:

Notes individuelles:



Moyenne:

2.3 (2008 = 1.8; 2011 = 1.6; 2014 = 2.3)

4.7 Les professionnels des médias ont accès à des structures de formation qui offrent des programmes de qualification ainsi que des opportunités d'améliorer leurs compétences

Les opportunités de formation continuent à se développer au Cameroun avec la création de nouvelles écoles et facultés. L'École supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication (ESSTIC) de l'Université de Yaoundé II et la Faculté de journalisme et de communication de masse de l'Université de Buea restent les plus importantes. Les diplômes officiels de ces deux institutions vont jusqu'au PhD (doctorat). Parallèlement, un grand nombre d'universités privées offrent des diplômes de premier cycle, tels que le Brevet de technicien supérieur (BTS) et la licence en journalisme et dans d'autres domaines connexes.

Chaque année, des organismes nationaux et internationaux forment des journalistes professionnels au pays et à l'étranger. Les journalistes assistent à ces formations, soit dans le cadre d'une initiative de perfectionnement personnel, soit sur recommandation de leurs rédactions. Les possibilités de stage de recyclage vont des compétences en matière de reportage général aux spécialisations, en particulier les reportages sur la santé, les élections, l'environnement et l'économie.

De l'avis des panélistes, l'impact de la formation est perceptible. Plusieurs journalistes camerounais ont remporté des prix internationaux et la plupart d'entre eux ont bénéficié de ces stages de formation.

La CRTV dispose d'une école de formation de journalistes, de producteurs, de caméramans et de personnel assimilé. Cette école forme désormais des candidats indépendants, y compris des membres d'autres organes de presse. Des journaux, tels que *Le Jour*, ont signé des contrats avec des écoles de journalisme à l'effet d'organiser des cours de courte durée pour son personnel.

Notation:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																			
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																			
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur																			
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur		✓	✓	✓	✓		✓												✓
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓						✓		✓	✓	✓	✓	✓						

Moyenne:

4.5 (2008 = 3.6; 2011 = 4.5; 2014 = 2.7)

4.8 L'égalité des chances, quels que soient la race ou l'ethnie, le groupe social, le sexe, la religion, les handicaps physiques et l'âge, est promue dans les organes de presse

Les responsables des médias affirment que la compétence est le seul critère de recrutement. Bien qu'il n'y ait pas de politiques de discrimination à l'égard des minorités, il n'y a pas non plus de politiques visant à leur promotion. Le paysage diversifié qui a vu le jour au fil des ans semble être le résultat involontaire de changements dans la société dans son ensemble. À titre d'illustration, les progrès réalisés dans l'éducation de la jeune fille signifient que beaucoup plus de femmes sont éduquées et finissent par atterrir dans les écoles de journalisme et les salles de rédaction. De nombreux panélistes ont fait valoir qu'en fait, il y a actuellement plus d'étudiantes et de femmes dans les écoles de journalisme et à la télévision que d'hommes; cependant, elles peinent à accéder aux postes de responsabilité, encore dominés par les hommes.

La CRTV fait exception à la règle, car elle a montré des signes ces dernières années en encourageant les femmes à s'investir dans des secteurs encore dominés par les hommes, à l'instar de la couverture des activités sportives. La Coupe d'Afrique des nations féminine de 2016 a été presque entièrement couverte par les femmes, dont certaines faisaient un reportage sportif pour la première fois. La CRTV compte actuellement huit femmes cadres supérieurs sur 34, un bond énorme par rapport aux années précédentes où il n'y en avait qu'une ou deux.

La discrimination ethno-régionale est plus visible. Dans les médias d'État, par exemple, les anglophones sont systématiquement nommés adjoints de leurs confrères francophones. Il est courant de trouver des organes de presse dominés par un seul groupe ethnique, ce qui reflète parfois les origines ethniques de leurs propriétaires ou de leurs dirigeants. «Il y a certains postes qui semblent réservés aux gens de certaines régions», a déclaré un panéliste.

Notation:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																			
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																			
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur			✓	✓	✓	✓		✓											
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓						✓			✓	✓	✓	✓	✓				
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																			

Moyenne:

3.6 (2008 = n/a; 2011 = 2.3; 2014 = 3.2)

Note générale du Secteur 4:

2.7

LA VOIE À SUIVRE

1. Quels sont les changements intervenus dans l'environnement médiatique au cours des trois ou quatre dernières années?

Développements positifs:

- Les femmes et les questions relatives aux femmes sont mieux prises en compte et mieux défendues, en partie grâce à l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans le journalisme;
- Les réseaux sociaux, la pénétration de l'internet et les sources d'information en ligne se sont développés, ce qui a davantage permis aux journalistes de publier leurs travaux et aux citoyens de faire connaître leurs opinions, débouchant ainsi sur une plus grande diversité du paysage médiatique.
- Par rapport aux années précédentes, les médias audiovisuels publics sont devenus plus ouverts et plus tolérants aux critiques, ce qui a permis l'émergence d'autres discours et opinions sur les affaires publiques.

Développements négatifs:

- La contraction du marché de la publicité enregistrée les années précédentes s'est poursuivie, faisant monter d'un cran la pression économique sur les organes de presse et les exposants à diverses influences.
- Il a été constaté que la corruption gangrenait de plus en plus les médias en dépit des progrès réalisés dans d'autres domaines tels que l'accès à la formation et la sensibilisation aux normes professionnelles.
- La situation socio-sécuritaire du pays au cours des deux dernières années semble avoir incité et encouragé le discours de haine dans les médias.

2. Quels types d'activités sont nécessaires au cours des trois ou quatre prochaines années?

- De l'avis des panélistes, un groupe de pression puissant est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des codes d'éthique et de conduite volontaires, afin de réduire les mauvaises pratiques journalistiques.
- La réforme de l'aide aux médias est nécessaire pour garantir la transparence, l'indépendance et la viabilité des subventions publiques aux médias privés.
- Il faut prendre des mesures pour améliorer les conditions de travail des journalistes, en commençant par un plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la législation du travail et de la convention collective en vigueur.

La discussion en groupe a eu lieu au Centre Touristique de Nkolandom, à Ebolowa, les 22 et 23 juin 2018.

Liste des panélistes:

Médias (liste dans l'ordre chronologique du patronyme):

1. Marie Noelle Guichi, Rédactrice -en-chef et Directeur de publication en ligne)
2. Adelaide Metaim, Diffuseur communautaire
3. Marie Marcelle Mpressa Mouangue, Formatrice du domaine des médias
4. Charlie Ndichia, Régulation des médias
5. Denis Nkwebo, Journaliste

Société civile (liste dans l'ordre chronologique du patronyme):

6. Jean Marc Bikoko, Syndicaliste
7. Beatrice Fri Bime, Expert en lutte contre la corruption et en gouvernance
8. Pierre Robert Fojou, Expert en droit des médias
9. Pamela Ngeh, Militante experte des questions de genre et des droits des femmes
10. Esther Oman, Militante des droits humains
11. Paul Samangassou, ONG de promotion sociale

Rapporteur:

Eugene N. Nforngwa, Journaliste / Consultant spécialisé en médias et en développement international

Modérateur:

Dr. Ibrahima Sane, Consultant en médias